

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 21 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un février à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD – M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – M. Roger LEVESQUE – M. Philippe GEVREY – M. Pascal MOSSE – Mme Paola PILICHIEWICZ – Mme Christine VALLETTE – Mme Marie DENAISON (retard) – Mme Marie BRENIER - Mme Laure COTTIN (retard) – M. Antoine BEIS – Mme Camille FAULQUE - M. Jean Marie LEBRETON – Mme Emmanuelle PELE - Mme Danièle HARAN – M. Jean-Philippe OLIER – Mme Suzanne ÉGAL – M. Clément RAINGEARD – Mme Héloïse WAECHTER – M. Benoît FLORENCE – (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSÉS – PROCURATION

M. Roland de HEAULME	a donné pouvoir à	Mme Paola PILICHIEWICZ
M. Jean BERNICOT	a donné pouvoir à	Mme Jane-Marie HERMANN
M. Daniel ROMAN	a donné pouvoir à	Mme Béatrice BERTHOD
Mme Geneviève JOIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Michel ISSAKIDIS
M. Didier HOFFMANN	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
Mme Aurélie JUILLET	a donné pouvoir à	M. Louis LE PIVAIN

ABSENTS : /

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN désigne M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN comme secrétaire de séance.

M. LEBRUN : Avant d'ouvrir cette séance, je voulais juste vous faire une information telle que le prévoit le règlement. J'ai décidé, à partir d'aujourd'hui, de mettre fin au détachement de Madame Stéphanie COUDERC, Directrice générale des services de Viroflay. Je n'ai pas plus de commentaires que cela à faire, donc, à partir de maintenant, court une période de trois mois.

1- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2019

M. ISSAKIDIS : « Effectivement, pour ceux qui ont assisté à toutes ces réunions préalables au débat d'orientation budgétaire, réunions publiques et le reste, vous allez retrouver beaucoup des chiffres que l'on a vu passer. Mais cette fois-ci ils seront soumis au vote du Conseil. Et donc, reprenons directement cette présentation.

La première partie de ce budget concerne la section de fonctionnement, avec les chiffres qui sont ceux proposés pour le vote du budget 2019.

Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 19,9 M€, auxquelles si nous devons calculer les dépenses totales à mettre en regard des recettes, à hauteur de 22,6 M€, pour trouver l'équilibre budgétaire, nous devrions y rajouter 0,5 M€ d'amortissement, en faisant la différence entre la capacité d'autofinancement brute, de 2,7 M€ moins la capacité d'autofinancement, après amortissement, à hauteur de 2,2 M€. Donc, une différence de 0,5 M€, qui, ajoutée aux dépenses de 19,9 M€ plus la caf nette : 2,2 M€, vous donne un équilibre des dépenses à hauteur de 22,6 M€.

Ce que vous voyez devant vous détaille les charges courantes, à hauteur de 19,1 M€. Ces charges courantes comprennent : la masse salariale, les charges à caractère général, qui incluent elles-mêmes : les prestations de services, les fluides, l'alimentation, etc. Ainsi que les subventions diverses et quelques postes de dépenses, pour faire face à des imprévus entre maintenant et la fin de l'année.

Les produits des services municipaux, à hauteur de 5 M€ que vous voyez en recettes, sont constitués à plus de 90 %, des produits des services tarifés qui englobent les crèches, le périscolaire, ainsi que les subventions de la Caisse d'Allocation Familiale, pour ces crèches et pour les services périscolaires de services aux enfants.

À propos des dépenses de compensation à hauteur de 3,5 M€, que vous voyez en recettes, ils se montent à hauteur de 2,5 M€. C'est ce que l'on appelle les attributions de compensation VGP, qui est un effet de l'appartenance de la Ville de Viroflay à l'Agglomération de Versailles Grand Parc. Et pour le reste, c'est-à-dire la différence entre 2,5 M€ et 3,5 M€, cela consiste en ce que l'on appelle le fonds national de garantie qui fait suite à la suppression de l'ancienne taxe professionnelle en 2010, plus le DCRTP qui est la Dotation de Compensation de Réforme de cette même Taxe Professionnelle, l'ensemble faisant la différence, c'est-à-dire à peu près 1 M€ pour égaler le montant de 3,5 M€.

Poursuivant sur cette section de fonctionnement et détaillant ces dépenses de 19,9 M€ qui étaient présentées précédemment, vous trouvez le détail de ces dépenses, parmi les autres, à hauteur de 7 277 000 €. Elles sont constituées essentiellement des achats, des contrats, de l'entretien, du balayage des rues, du ménage dans les locaux, de l'énergie, des fluides à hauteur à peu près de 690 k€, de l'alimentation et différentes choses, comme la contribution à la présence du SDIS, juste derrière nous, les pompiers, ainsi d'autres dépenses pour 608 k€.

À propos des subventions qui est un deuxième gros poste de dépenses hormis les dépenses de personnel qui se montent à 11 350 000 €, nous avons 466 k€ de subventions qui incluent le CCAS, différentes subventions aux associations. J'ai aussi noté à la suite de notre commission réglementaire, puisque le point avait été soulevé et que vous avez le détail de la ventilation de ces subventions dans le document budgétaire réglementaire. C'est le document un peu massif, qui est joint à la présentation, en page 107, en annexe B1.7 ; pour ceux qui

souhaiteraient avoir le détail précis de la ventilation de ce montant. Le FPIC, nous l'avons budgété à hauteur de 645 k€. Il est différent par rapport à celui de 2018, du fait de l'ajustement sur le montant constaté à l'issue de l'exécution de l'année 2018, en regard de ce que nous avons budgété, puisqu'entre temps nous avons réussi à avoir plus de détail concernant le mode de calcul de FPIC, chose qui ne nous était pas totalement connue, courant 2018, pas de notre fait, mais du fait de l'arrivée tardive de la circulaire, permettant de le calculer. Sur cette base des détails de fonctionnement, nous avons calculé un FPIC qui est en retrait par rapport à l'année précédente. Mais qui rejoint la méthodologie de calcul, dont nous avons maintenant connaissance.

Si l'on poursuit sur les dépenses de fonctionnement, vous retrouvez les dépenses de personnel en BP 2019 à hauteur de 11 350 000 € que l'on voyait précédemment. Pour chaque poste de dépense, nous vous avons indiqué les évolutions entre BP 2018 et BP 2019, c'est la colonne des écarts, et une petite ligne d'explication, à chaque fois, pour pouvoir mieux connaître comment s'explique cet écart.

Donc, au cas particulier des dépenses de personnel, le delta de 63 k€ que vous voyez est la combinaison de plusieurs facteurs. Le premier étant des fermetures de postes à la suite de départs à la retraite de personnel de la Ville, la fin d'un certain nombre de contrats aidés que nous avons et que nous n'avons pas reconduit dans cet exercice budgétaire, puisque, semble-t-il, depuis lors, il y aura un autre mécanisme de remplacement, nous dit-on, mais dont nous n'avons pas encore précisé les modalités. Et d'autres éléments comme des budgets de remplacements dans les crèches, au restaurant municipal, suite à des vacances de postes.

L'augmentation principale de ces dépenses de personnel, mais que l'on ne voit pas dans l'écart, puisqu'il est négatif, s'explique par la création de postes de police municipale, ainsi que de deux autres postes, à hauteur de 65 000 € pour la partie dépenses de personnel. Celle-ci est compensée par des diminutions de coûts inhérents à ce dont je parlais, c'est-à-dire, notamment à des fermetures de postes suite à des départs en retraite. On comprend assez facilement que dès lors que des personnes partent à la retraite avec un niveau d'expérience et des années de travail conséquentes en termes d'années ou de décennies de présence, et qu'elles sont remplacées par d'autres personnes plus jeunes, qui sont sur des grilles différentes, cela donne une moins-value de dépenses de personnel. L'ensemble de ces dépenses en plus et en moins, donnent cet écart de -163 k€ auquel s'ajoute des effets de mutualisation également, qui sont précisés sous vos yeux. Le tout expliquant les -163 k€, et cela, malgré d'autres dispositions qui ont plutôt tendance à augmenter ces dépenses de personnel, bien malgré nous, puisque cette année 2019 verra putativement, parce que l'on n'a pas encore la confirmation définitive, la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). C'est une disposition nationale qui a été budgétée en termes d'impact sur le budget du personnel, à hauteur de 50 k€, mais pour lequel nous avons encore un doute, de savoir si oui ou non, il sera exécutoire au cours de cette année, puisqu'il y a des confirmations à attendre, qui ne sont pas encore complètement avérées.

Deuxième point induisant une augmentation naturelle, de ces dépenses de personnel, mais qui, encore une fois, a été absorbée à hauteur de 95 k€ renvoie à ce que l'on appelle, le glissement vieillesse et technicité. En langage simple, c'est la progression naturelle des indices de rémunération des personnels de la fonction publique territoriale, qui reconnaît, au travers de l'ancienneté, une augmentation de cet aspect budgétaire de coût à hauteur de 95 k€. Et puis, également, 15 k€ que nous avons ajoutés pour cette année 2019 en regard de l'élection européenne du mois de mai, puisqu'à cette occasion, les personnels de la Ville travaillent le dimanche. Donc, tout cela a été budgété.

À propos des autres dépenses, qui sont le deuxième gros poste du tableau qui vous est présenté, on voit un différentiel de +555 k€, dont les explications principales sont celles qui

vous sont données, dans la partie commentaire, sur laquelle je ne reviens pas plus que ça, puisque c'est assez détaillé, sauf à ajouter que cela intègre aussi, l'ouverture du budget participatif de 90 k€ qui a été présenté et annoncé à différentes occasions, ces dernières semaines. La moitié de ce budget de 90 k€ étant imputée sur la section de fonctionnement, c'est-à-dire expliquant, pour 45 k€ une partie des 556 d'écart que vous mesurez. Le reste, c'est-à-dire les autres 45 k€, nous les retrouverons plus tard, dans la section d'investissement, sur laquelle nous allons arriver un peu plus tard.

Donc au total, l'année dernière nous étions à 19 595, cette année nous sommes sur une dépense budgétaire de 18 848, que nous avons arrondi à 19,9 dans le slide précédent et donc, un delta de 253 k€.

Juste pour information, nous vous présentons une évolution de ces dépenses de fonctionnement sur la période 2014/2019 où l'on constate que nous restons toujours dans la même épure, je dirais « tunnelique », en quelque sorte des 19 à 20 M€. Un point simplement que je note, c'est qu'entre 2018 et 2019, cela représente une augmentation de 1,3 %. Je le souligne, car c'est un des éléments que l'on a eu à croiser sous des formes différentes, lorsque, évoquant la contractualisation des plus grosses collectivités en France, en matière de limitation de l'augmentation du budget de fonctionnement, qui était à 1,2 % dans cet exercice-là. Si nous étions dans ce schéma, nous serions au-dessus de 0,1 %, ce qui est à la fois beaucoup et peu. Beaucoup en valeur absolue, peu en pourcentage. Mais voilà, cela nous permet en quelque sorte, de jouer à blanc un scénario, qui, pour l'instant, n'existe pas pour nous, mais sait-on jamais ?

Si l'on poursuit sur la section de fonctionnement, en regardant cette fois le volet recettes qui se monte à hauteur de 22,6 M€, vous en avez la ventilation, vous retrouvez les droits de mutation à hauteur de 1,2 M€. Ceci représente 5 % de nos recettes que nous avons reconduites de l'année précédente, estimant qu'il y avait une certaine réalité de dynamisme du secteur immobilier et de l'appétence pour venir à Viroflay au regard des opérations d'achat/vente, pour reconduire ce montant. Ce montant est budgétaire, peu maîtrisable à notre niveau, mais c'est l'hypothèse la plus plausible que nous pouvons aujourd'hui mettre en avant, dans cet équilibre budgétaire pour le volet recette. Pour le reste, vous avez les produits et services du domaine, qui pour 14 % pèsent pour 3 221 000 € de recette, et qui est constitué des recettes des usagers des services périscolaire, petite enfance, culturel, occupation du domaine public, forfait post-stationnement, qui est une nouveauté cette année à la suite de la dépenalisation des amendes pour stationnement gênant. Ceci produit une recette supplémentaire que nous avons budgétée à hauteur de 60 k€ et puis 55 k€ de régie publicitaire. Vous remarquerez également la taxe d'habitation à hauteur de 5 M€ qui est quand même le plus gros poste, juste après la taxe foncière qui est en dessous, que le pourcentage de cette taxe d'habitation est de 23 %, que jusqu'à présent nous étions plutôt à hauteur de 45 %. C'est l'effet mesuré de la réforme de la taxe d'habitation, qui vise, à terme, à l'horizon 2020, d'exonérer 80, peut-être 100 % des Français du paiement de cette taxe d'habitation. Donc, en tant que telle, elle ne contribue plus qu'à hauteur de 23 %, le reste étant, du moins pour l'année 2019 compensé par ce que l'on appelle un dégrèvement, qui vient compenser « le manque à gagner » que nous subissons sur ce poste-là. Nous le récupérons, pour l'année 2019, sur un autre poste de recettes.

Les subventions recettes diverses et redevance à hauteur de 1 958 000 € pour 9 % sont constituées des subventions de la CAF, majoritairement, à hauteur de 1 230 000 € et aussi d'allocations compensatrices de redevances de marché et différents remboursements. C'est sur ces bases, je dirais cette épure, qui met en regard dépenses et recettes que nous trouvons l'équilibre, pour cette année 2019, intégrant les nouveautés particulières, notamment concernant la taxe d'habitation, prenant un certain nombre d'hypothèses de recettes, dont les droits de mutation qui sont à la moyenne de ce que nous avons pu construire, comme série

numérique. Ceci traduit l'évolution du dynamisme du marché immobilier, donc, c'est sur ces bases-là, que le budget a été construit. Si l'on poursuit, vous retrouvez un détail plus précis de ces différentes recettes par grandes catégories. Cela reprend la taxe d'habitation, dont vous constatez qu'elle est en augmentation, donc intégrant les compensations dont je parlais, à hauteur de 197 000 €, par application du taux d'augmentation de 2,2 % des bases dites physiques ; lesquelles s'appliquent tant à la taxe d'habitation qu'à la taxe foncière et qui est le résultat d'une décision parlementaire, constatant l'inflation entre l'année N et l'année N-1. Entre 2018 et 2017, nous avons eu environ 2,2 % d'inflation.

Identiquement, ce taux voté s'applique également à la taxe foncière, avec un effet d'écart de +187 k€ qui vous est présenté. Ensuite nous constatons une baisse de la DGF, dont nous pourrions penser, à la suite d'annonces qui ont été faites il y a un certain temps, qu'elle serait stable, mais à laquelle s'ajoutent, comme l'année dernière, des mécanismes d'écèlement qui s'appliquent à nous, et donc qui provoquent une légère baisse. Celle-ci n'est pas aussi conséquente que celle que nous avons pu constater ces dernières années. Il y a une légère baisse à hauteur de 51 k€, en 2019 comparé à 2018. Pour le reste, produits et services du domaine +109, subventions et recettes diverses +104, droit de mutation et VGP stable.

Si l'on poursuit sur la fiscalité directe, vous retrouvez les taux de : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et sur le non-bâti. Il vous sera proposé au vote, dans deux ou trois délibérations. Elles sont stables comparé à 2018 et en réalité le sont depuis 2010, je crois. Je laisserai Madame BRUNIER vous expliquer tout ça. Budgétairement, si nous réintégrons l'effet de dégrèvement lié à la mise en place de la réforme de la TH, en réalité le poids de la nouvelle TH, pèse à hauteur de 45 %. Rappelez-vous du chiffre de 23 %, que nous avons vu précédemment.

Dans le tableau en bas, vous voyez l'effet de l'augmentation, en pourcentage cette fois-ci, non plus intégrant le taux d'inflation, dont je vous parlais précédemment à hauteur de 2,2 %, mais que l'on retrouve ici, à 4 % ; + 3,2 % qui intègre aussi toutes les constructions nouvelles, la valorisation, tout ce qui vient en plus qui explique la différence entre les 4 et 2,2 que nous voyions précédemment. Nous retrouvons donc les écarts, résultant une augmentation de 3,6 % sur ces trois taxes. Nous voyons que finalement, par ses effets exogènes qui sont augmentés par tous les efforts d'aménagement urbanistiques, notamment création de logements et de construction, nous avons un effet induit d'augmentation des recettes, à hauteur de +385 000 €, d'une année sur l'autre.

Pour vous donner un bulletin de santé de l'évolution de la DGF, comme nous le faisons depuis plusieurs années, vous voyez qu'entre 18 et 19, il y a un tassement de la baisse, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, parce que nous avons quand même eu une pente assez raide, déclinante, entre 2014 et 2017, comme vous pouvez le constater. Il est donc heureux que tous les ans, nous n'ayons pas tout le temps, les facteurs les plus défavorables se combinant entre eux, au même moment. Cela deviendrait horriblement difficile de trouver le nécessaire équilibre auquel nous, collectivités territoriales sommes contraints, contrairement à d'autres à des niveaux supérieurs nationaux.

Le point intéressant aussi, c'est ce que l'on présente chaque année, cumulant la perte théorique que nous subissons, du fait de cette courbe décliniste dont nous voyons l'historique : 9,8 M€ ce qui commence à représenter des sommes non négligeables, à l'échelle du budget, mais aussi d'une ville de la taille de Viroflay. Cela donne une idée chiffrée en euros, et chacun peut y associer ce qu'il veut, de ce que nous n'avons pas pu faire du fait de cette baisse de ressources ; ou en raisonnant différemment, ce que nous aurions pu faire de plus ou différemment, si nous avions disposé de ces 9,8 M€. Chacun y associera ce qu'il considère comme étant plus prioritaire, c'est le libre choix laissé à chacun.

À l'inverse, le FPIC, lui, est toujours en bonne santé. Il est en croissance après un petit creux en 2016, mais qui s'explique par une disposition particulière attachée à un vote de Versailles

Grand Parc, mais qui est une singularité, puisque très vite, dès 2017, nous avons repris la même pente ascendante en croissance. Là encore, si vous faites le calcul cumulatif, nous arrivons à 4 M€. Nous avons fait la somme des deux et nous arrivons à 14 M€. Je vous laisse imaginer ce que nous aurions pu faire, différemment ou en plus.

Malgré tout, nous avons trouvé cette fois-ci, en 2019, les équilibres budgétaires réglementaires qui sont obligatoires, avec une stabilité des taux d'imposition comme nous l'avons vu précédemment. Poursuivons avec un petit graphique récapitulatif qui vous donne un aperçu, mettant en regard, recettes et dépenses de chacune des fonctions ou ce que l'on appelle les secteurs, qui sont attachés aux services à la population, puisque finalement, une ville est une société de services aux habitants. Le grand paragraphe bleu, qui est ce que l'on appelle le technique et vous voyez en regard, en orange, plus petit, les recettes qui vont avec. Vous mesurez donc instantanément et visuellement, la différence qu'il y a à combler pour que ces services techniques puissent continuer d'opérer, d'agir, sachant qu'ils ont des fonctions qui sont essentielles dans une ville puisque l'on leur renvoie un ensemble d'activité, de fonctions, qui touchent essentiellement à l'entretien des voiries, des bâtiments et beaucoup de choses.

Cela donne une mesure intéressante me semble-t-il de la nécessité de trouver des marges de manœuvre ailleurs, dès lors que nous sommes sur une série d'activité de services à la population. Ceci fait aussi référence, c'est moins flagrant, à l'enfance, jeunesse et périscolaire. Nous voyons que cela ne s'équilibre pas ; petite enfance et social, non plus ; services supports non plus. Bref, il n'y a aucune source de recettes propres. En même temps, ce n'est pas l'objectif. Le but n'est pas de solvabiliser ni de rentabiliser ces choses-là. Cependant, cela donne une idée intéressante, pour comprendre l'enjeu qui nous permet chaque année de préserver des équilibres globaux, et en même temps d'intégrer, puisque c'est ainsi, c'est une nécessité, la typologie particulière de ces secteurs, de ces activités ville qui sont, par essence, toutes déficitaires ; sauf à décider un jour et je voterai contre, de mettre un péage à chaque croisement de rues, pour que chaque Viroflaysien, paye un octroi dès lors qu'il roule sur une bande de chaussée goudronnée. Mais cela n'est pas possible. Il m'a semblé intéressant de présenter cette diapo. Il ne s'agit pas d'un exercice facile et naturel, que de combiner ces contraires pour arriver à des équilibres globaux. C'est un vrai gros travail, je ne dis pas ça à mon endroit, mais plutôt à l'endroit des services qui souvent, se retrouvent à jongler avec des boules de feu, comme je le dis, de telle sorte à trouver ces équilibres et je les en remercie.

Si l'on poursuit sur la section de fonctionnement, vous retrouvez une partie des chiffres que l'on a vus précédemment, une partie des écarts. Cette fois-ci, nous vous avons présenté en plus, le compte administratif prévisionnel 2018 qui sera présenté courant avril. Il vous donne une vue élargie, qui met en regard, à la fois la prévision budgétaire, pour ce qui concerne 2018 et le compte administratif. On va me dire, comme souvent : le chiffre en bas, dans la ligne rose, montre une capacité d'autofinancement de 5 472 000 € alors que nous n'avions prévu que 2 438 000 €. Alors comme tous les ans, je tenterai d'expliquer une fois de plus ces écarts, qui d'abord n'expliquent pas la différence entre les dépenses (ligne intermédiaire total dépenses constatées par rapport au total dépenses budgétées, donc 17 958 comparés à 19 595. Donc moins de dépenses et plus bas, total recettes, un peu plus de recettes et donc le bilan crée la différence. C'est tout à fait naturel, cela se passe comme ça dans beaucoup de villes pour ne pas dire toutes, puisque le budget, en réalité est une prévision de dépenses maximales et non pas à réaliser. Nous ne sommes pas dans la logique de dire : « Un budget, doit être forcément, entièrement consommé. »

Pour différentes raisons sur lesquelles je ne vais pas m'étaler trop longuement, la principale étant que rien n'interdit de faire mieux que ce que nous prévoyons de faire quelques mois avant et c'est ce que nous faisons, sans pour autant diminuer la prestation de services, ni la qualité, ni changer fondamentalement le périmètre des choix politiques qui ont été faits. C'est un processus d'optimisation d'exécution budgétaire, tout au long de l'année, semaine après semaine, ce qui fait qu'au bilan, quand cela fonctionne bien et cette année 2018, ça a plutôt bien marché, nous réalisons pour moins cher que ce que nous avions prévu. C'est une bonne nouvelle, c'est ce qui explique cette différence.

Donc, pour 2019, cette fois-ci, nous prévoyons une capacité d'autofinancement à hauteur de 2 732 000 €. Vous voyez un écart de 293 000 €, par rapport à l'année précédente. Vous avez en dernière colonne, la mesure des écarts entre BP, on en a balayé un certain nombre. Si l'on devait ne retenir qu'une seule ligne, c'est celle d'en bas, et donc, c'est sur ces mêmes bases, quasi proches finalement du BP 2018, que nous redémarrons cette année.

Pour appuyer ce dont je parlais, vous avez là, un récapitulatif depuis 2013, qui en quatre courbes vous montre l'évolution de ces recettes de fonctionnement. Concernant les dépenses de fonctionnement, on constate une légère augmentation de recettes et une stabilisation des dépenses, donc, inévitablement, cela crée une valeur ajoutée ; une plus-value que l'on retrouve, plus bas. À la fois la CAF prévisionnelle et la CAF réalisée, qui est la courbe verte, dont vous voyez l'évolution depuis quelques années. Tout cela s'est fait au prix de faire, comme avant, la pertinence de la nature et du périmètre d'émission. Il y a un énorme travail de réorganisation qui a été évoqué dans un des slides au début de cette présentation qui est une des principales explications de la continuité d'augmentation de la CAF, malgré des contraintes extérieures que j'ai détaillées touchant la DGF et le FPIC. On y arrive quand même, parce que, comme je le dis tous les ans, nous sommes agiles. Nous nous questionnons à chaque instant, pour savoir : « Peut-on faire autrement ? Est-ce pertinent de faire ? Y a-t-il de l'attente ? Ou une attente disparaît-elle, au profit d'une autre ? » C'est parce qu'en permanence, nous nous remettons en question que nous arrivons à traverser ces bourrasques. Puisque, vous l'avez compris, ces dispositions budgétaires changent tous les ans et très souvent, juste avant Noël, c'est-à-dire que nous disposons de peu de temps pour vous présenter, organiser, monter, chiffrer et équilibrer les budgets. Nous n'avons pas toute l'année en cours pour préparer le budget de l'année suivante, mais juste quelques semaines après Noël. Mais on y arrive et ce n'est pas inintéressant de vous présenter cela.

Donc, ayant cette section de fonctionnement saine, dégageant des marges de manœuvre budgétaires, nous alimentons bien évidemment, puisque tout cela n'a pas pour objectif de thésauriser de la capacité d'autofinancement mais bien d'aller abonder le budget de la section d'investissement, qui elle, finance un ensemble de travaux d'investissement, nous allons les voir maintenant.

Donc, dans cette section investissement, pour faire la liaison avec ce dont je parlais avant, vous retrouvez les 2,7 M€. Ces capacités d'autofinancement n'ont pas un objectif vain, mais bien d'aller abonder la partie recette qui est sur la droite de la diapo. Cette section d'investissement, dont nous avons éminemment besoin, puisque c'est de là, que nous finançons les dépenses d'investissement qui sont réalisées tout au long de l'année.

Puis, vous retrouvez sur la partie gauche, de façon synthétique, tout ce qui touche le bâtiment, différents équipements sportifs, l'environnement, la voirie, le programme Viroflay 2025. Vous avez tout cela, avec une nouveauté 2019, qu'est le cabinet médical, à hauteur de 912 000 € dont on a eu à débattre à différents moments et au moment du débat d'orientation budgétaire et au cours de la réunion publique de présentation de ce budget, qui était un projet de budget à ce moment-là. Ceci n'est pas, a priori, une dépense répétable, puisque dès lors que nous aurons accompli cet investissement, rien ne nous permet aujourd'hui de penser qu'en 2020, en 2021 et au-delà, nous devrions faire la même chose, mais cela a un caractère exceptionnel. Nous l'avons pris en compte pour 2019. Des dépenses imprévues et différentes choses qui vous sont présentées.

Au-delà, ce qu'il faut retenir, c'est que ce budget d'investissement, en recettes et en dépenses, n'intègre pas les restes à réaliser de 2018. Il s'agit bien du budget 2019. Ce que l'on appelle le reste à réaliser 2018, connu aussi sous le nom de report, intègre les 4,2 M€ que nous avons budgétés l'année dernière et qui sont donc programmés cette année, que vous ne voyez pas apparaître concernant le projet piscine. Ils ne sont pas dans ces chiffres, ils sont dans les reports dont je viens de parler, mais ils sont bien là. Comme nous ne parlons que du budget 2019, il n'y a pas aujourd'hui, nature à présenter ce chiffre-là. C'est pourquoi je ne le précise qu'oralement, qui constitue l'essentiel du reste à réaliser de ces reports 2018 dont le montant total est de l'ordre de 6,5 M€, donc, 4,2 M€ pour la provision, pour le projet piscine. Poursuivant sur les investissements et descendant un peu plus dans les détails, vous retrouvez dans la partie dépenses : bâtiments, environnement propreté, différentes choses, plus, vous constatez, par exemple que le projet tennis est terminé à zéro, le projet Verdun est terminé aussi puisque nous sommes à zéro. Donc, à la fois, nous avons indiqué sur ce tableau la fin d'un certain nombre de programmes d'investissement qui se sont déroulés en 2017 et 2018, comme ceux que je viens de citer. Apparaissent donc à la place, deux nouveaux programmes d'investissement, qui sont un peu plus détaillés que ce que nous voyions précédemment, qui nous donnent un aperçu un peu plus précis d'utilisation de ces montants d'investissement. Je noterai simplement un point qui est le chiffre en bas à droite, tout en bas, qui est un chiffre de 4 678 000 € qui est notre besoin d'emprunt budgétaire. C'est-à-dire que pour équilibrer dépenses et recettes, rappelez-vous que nous avons déjà intégré la capacité d'autofinancement, issue de l'excédent de fonctionnement. Il y a l'équilibre que nous devons réaliser sur la section d'investissement, qui fait ressortir un besoin de financement à hauteur de 4,6 M€, comme vous le voyez. Mais c'est un emprunt théorique. C'est un emprunt dit budgétaire, c'est-à-dire qu'il ne se réalisera pas forcément, il est fonction de différents aspects qui sont liés à l'exécution complète de ce budget d'investissement en dépense, pendant l'année civile, ce qui n'est pas forcément toujours le cas, puisqu'on le dit chaque année, il y a des aléas météorologiques, des aléas de chantiers, il y a différentes choses, mais en théorie, nous devrions, si tout était conforme à la théorie, réaliser ce besoin d'emprunt budgétaire, mais il ne reste encore que théorique.

Si on rentre un peu plus encore dans les détails avec un effet de zoom cette fois-ci sur les différents investissements qui sont rendus beaucoup plus lisibles. Vous retrouvez, en bas, à droite, le montant de 9 423 570 € évoqué de façon arrondie précédemment. Avec l'apparition, cette fois-ci, à nouveau des postes de dépenses d'investissement, que vous voyez sur la colonne de gauche, et la comparaison d'une année à l'autre.

C'est intéressant parce que beaucoup de villes ont dû, du fait des contraintes budgétaires que j'évoquais précédemment, depuis tant d'années pour certaines, « affaler » les investissements. Une façon de rentrer à l'équilibre, c'est de se dire : « Je ne vais pas faire les travaux, j'ai une capacité d'autofinancement qui est faible, mais si en regard, je mets très peu de réalisations, je trouverai une nouvelle forme d'équilibre ». Mais c'est un équilibre précaire, puisque cela consisterait à renvoyer aux années suivantes, la nécessité absolue cette fois, de réaliser des travaux indispensables d'entretien, de maintien en condition d'usage, de rénovations, de mises aux normes, pas toujours justifiées. Mais ça, c'est un autre débat. Qui ferait qu'au final, ça serait reculer pour mieux sauter, mais dans le vide.

Nous, nous ne sommes pas sur cette logique comme le montre les deux chiffres que vous voyez en bas. L'année précédente, nous étions à 8 292 000 € et cette année à 9,4 M€. Donc, à la fois, nous réalisons les équilibres du budget de fonctionnement, dégageant une capacité d'autofinancement suffisante, pour continuer d'investir. Et cela, c'est un point qu'il faut souligner puisque, comme je vous l'ai indiqué, toutes les villes n'arrivent pas à réaliser cette symbiose en quelque sorte, entre investissement et fonctionnement. Il y a parfois des situations financières héritées du passé, qui ne sont pas aussi saines que celles que nous, nous avons aujourd'hui, qui en partie combinées à d'autres actions d'organisation de mutualisation et de différentes choses que j'évoquais, nous permettent, au bilan, d'arriver à conjuguer ces contraires, qui est, à la fois, d'équilibrer le budget de fonctionnement, d'en dégager de la marge et de réaliser des investissements. Je le soulignais parce qu'encore une fois, cela semble être, puisque l'on présente beaucoup ces dernières années les choses sous cette forme, une forme de normalité. Cela n'est pas le cas. Cela n'est pas réalisé, en l'état, partout.

Si nous poursuivons en faisant cette fois-ci un focus sur le bâtiment, je voudrais simplement souligner que nous réalisons en permanence aussi un programme d'investissement en matière d'économie d'énergie, dont on voit la part bâtiment. J'évacue tout de suite le contre-argument qui va dire : « Oui, mais ça a baissé. » Encore une fois, ce n'est pas parce qu'au BP 2018, nous avons mis 160 k€ et 70 en 2019, que cela signifie que nous en ferons moins. Tout ne renvoie pas à une question de moyens, mais aussi une capacité de faire et de réaliser. On peut faire autant pour moins cher. C'est ce que l'on appelle le mieux-disant. Ne vous attachez donc pas à ce chiffre. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a un continuum de cette option politique qui est une option d'investissement concrète et qui se matérialise aussi par des dépenses allouées pour cet objet.

Dans la partie basse du tableau, vous trouvez ce que l'on appelle la partie programmatique. On distingue dans ces investissements deux totaux : le total non programmatique et le total programmatique de telle sorte à ne jamais perdre de vue nos engagements de l'élection de 2014. En distinguant bien les choses, on ne crée pas une espèce de bouillie, où il devient impossible de se poser la question de dire : « Mais font-ils vraiment ce pourquoi ils se sont engagés ? » Ce qui à mes yeux est une obligation, ce n'est pas quelque chose qui engage ceux qui y croient comme d'aucun a dit par ailleurs en d'autres lieux.

Nous avons donc terminé le programme tennis. Nous entamons 2019 avec un budget de 166 000 € dont peut-être il sera question, si des détails sont demandés quant à l'usage de cet argent. Nous poursuivons cet engagement programmatique qui donc, pour la partie bâtiment, vous est rappelée, en bas de ce tableau.

Si l'on poursuit avec environnement et propreté, identiquement, vous avez une représentation du détail de ce qui est regroupé sur ce poste d'investissement. Le gros paquet ce sont les 220 k€ de la rue Gaillon qui n'étaient pas présents l'année dernière. Cela explique en grande partie la différence des totaux. Comparez 2018 à 201 k€ à celui de 2019 445 k€, donc, 220 k€ renvoient à rue Gaillon et les 189 k€ : parcs et espaces extérieurs. Ces deux postes suffisent, à eux seuls à expliquer la différence.

Constatez quand même quelque chose d'intéressant. Si nous n'avions pas fait les investissements de l'année 2018, reprenant la colonne 2018 et mentalement en se disant : Nous n'aurions pas fait le cimetière, nous n'aurions pas fait la crèche Ville-au-Bois, etc. Nous les retrouverions en 2019, créant un problème de recherche d'équilibre. Donc, nous mesurons indirectement, à travers cette présentation, l'effet bénéfique, positif, de ne pas renoncer à cette section d'investissement ; avec l'idée de se dire que nous n'allons pas retrouver les années suivantes ce qu'artificiellement nous avons gommé d'un budget qui, inévitablement, à un moment va rejaillir et va rendre impossible, une année donnée, accumulant trop de choses à faire, à un moment donné qu'est de réaliser toutes ces choses en même temps et de ne pas réaliser l'équilibre budgétaire. Donc, c'est important, on voit qu'en 2019, il y a moins de postes de dépenses, mais beaucoup plus gros. C'est cette articulation, cette agilité en quelque sorte, qui explique comment nous procédons d'année en année pour à la fois continuer de faire et planifier, lorsque c'est possible, les travaux au bon moment de telle sorte à ne pas se retrouver dans un goulet d'étranglement d'investissements qui rendraient très difficile de tout réaliser au même moment. Je le soulignais, parce que c'est tout à fait caractéristique sur ce tableau. On constate facilement qu'il y a plusieurs cases qui ne sont pas remplies en 2019, alors qu'elles l'étaient en 2018.

Poursuivons sur « aménagement et infrastructures urbaines » : même présentation, programmatique, non-programmatique, avec le détail dans la partie basse des rues, qui sont au programme. Dans la partie haute, un engagement qui avait été présenté lors de la réunion publique à différents moments, qui est la mise en place d'une signalétique des bâtiments rue, à hauteur de 68 k€ que nous retrouvons. Cela est assez parlant et permet aussi de faire connaître le plan de travaux d'aménagement des infrastructures urbaines qui est prévu.

Avec là encore, des gros postes qui sont loin d'être négligeables. Heureusement que nous avons fait plusieurs autres rues les années précédentes ou dès 2018, que nous n'aurons pas, à nouveau, à supporter financièrement cette année.

Viroflay 2025, sur la diapositive suivante, où là ce programme pluriannuel commence après un certain temps nécessaire : études, planification à générer des coûts de réalisation qui sont conséquents, mais que nous attendions. Que vous constatez en comparant les deux chiffres du total des dépenses : 756 k€ en 2018 et 2 163 920 €. Donc, on rentre bien dans une phase beaucoup plus avancée de réalisation, puisque l'école Corot : 1 284 000 € avec le détail qui vous est rappelé et le reste qui touche soit à des fins d'études qui sont annonciatrices de démarrages de travaux prochainement, place de la fête, 380 k€ tel que cela vous est précisé. Différentes autres études et petits travaux de démarrage comme Lamartine, en particulier, le tout pour 2 163 000 €.

Nous avons aussi intégré 2025 dans cet exercice budgétaire qui va se poursuivre les années suivantes, parce que comme le chiffre l'indique, ce n'est pas tout pour cette année.

Voilà qui termine la présentation résumée, à la fois du budget de fonctionnement, de son équilibre, de sa contribution au budget d'investissement et un détail indiquant l'usage, l'utilisation de ces budgets d'investissement au cours de cette année.

Je préciserai pour finir, parce que le point a été soulevé en commission que tout ce qui vous est présenté aujourd'hui, qui vous a été présenté les fois précédentes, les années précédentes, nous le faisons dans un souci de clarté, de clarification et de transparence. Légalement, nous ne sommes pas tenus de le faire dans ce Conseil, puisque le document officiel, dit réglementaire, légalement se suffit à lui-même. Il faut avouer qu'il est assez peu lisible, notamment au regard des lieux, des programmes et des services concernés. Donc, nous avons fait cet exercice cette année encore, nous le ferons les années d'après. C'est une tradition à Viroflay de présenter ces détails, ce n'est pas le cas dans toutes les villes, mais je pense que nous poursuivrons, puisqu'apparemment, cela suscite un certain intérêt.

M. LEBRUN : Nous allons pouvoir ouvrir le débat sur le budget proprement dit et non plus sur les orientations budgétaires.

Mme ÉGAL : Il est difficile de parler de budget, sans revenir au débat d'orientation budgétaire. C'est d'ailleurs ce que vous avez fait naturellement lors de la réunion publique sur le budget lundi 11 février. Mais nous commençons sur une déception. La validation du procès-verbal du Conseil du 24 janvier, portant sur le débat d'orientation budgétaire, n'est pas à l'ordre du jour. Sa relecture aurait permis à chacun de replacer le budget 2019 dans le contexte de ce débat. Nous vous invitons à vous reporter aux orientations que nous avons exprimées à cette occasion.

Autre déception : les invitations pour les commissions thématiques ont été adressées très tardivement, vendredi en toute fin de journée. Alors même que le calendrier habituel en était modifié, la commission thématique : affaires générales, finances, urbanisme, travaux, habitat, s'est tenue lundi soir au lieu de mardi, avec, pour conséquence, l'absence de plusieurs Adjointes et Conseillers. Nous remercions les présents, Monsieur ISSAKIDIS et les responsables du service finances, qui ont répondu au mieux à nos questions sur le plan financier, mais disposaient de peu d'informations sur le fond des dossiers. Or pour nous, élus au Conseil municipal, il ne s'agit pas seulement de vérifier que les budgets sont établis dans le respect des règles comptables, mais aussi de comprendre ce que l'on prévoit de faire avec l'argent de nos concitoyens.

Comme chaque année, lors du budget, la prévision de notre capacité d'autofinancement est largement sous-estimée par rapport à la réalité. Si nous notons un effort pour réduire l'écart entre le réel et le prévisionnel - nous sommes seulement à 2,2 fois le prévisionnel cette fois-ci ; nous avons été jusqu'à 3,8 fois en 2015 - nous constatons que notre capacité d'autofinancement continue à augmenter pour atteindre un record : 5,4 M€ en 2018 sans que nous engagions les investissements nécessaires. En résumé, la ville refuse certaines dépenses de fonctionnement que nous jugeons essentielles pour dégager une capacité à investir équivalente à 30 % des dépenses et elle tarde à engager les investissements.

De gros chantiers comme la rénovation des tennis et le projet piscine ont successivement mobilisé toutes les compétences de la ville. Par leur nature et leur ampleur, ces équipements ne sont pas utilisés uniquement par des Viroflaysiens. Vous avez évoqué le possible transfert de la compétence sport au niveau de VGP. Au regard de ces expériences, cette orientation mérite d'être sérieusement étudiée.

Lors de vos présentations budgétaires, vous affichez : « Pas d'augmentation de la fiscalité locale ». En effet, les taux restent inchangés depuis plusieurs années. Et selon le document réglementaire « M14 » à Viroflay, les impôts directs représentent 92 € de moins par habitant que dans les communes de taille comparable : 695 pour nous, 787 pour la moyenne comparable. Par contre, la ville de Viroflay choisit de faire payer les services aux utilisateurs. Vous affichez : « Maintenir des tarifs raisonnables et proportionnels aux revenus, tarifs au taux d'effort, hausse modérée des tarifs », ce qui représente en réalité 123 € de plus par habitant comparé aux pratiques de villes de taille comparable. Nous lisons d'ailleurs sur le slide 12 « produits des services municipaux » que les familles assurent plus de la moitié des dépenses liées à l'enfance, jeunesse, périscolaire.

Vous dites « maintenir un endettement faible », avec un endettement de 411 € par habitant par rapport aux 962 € par habitant au niveau national et une capacité de désendettement inférieure à 2 ans. Nous allons encore nous répéter. Les taux d'emprunt sont faibles, notre capacité d'autofinancement nous permet d'emprunter sans mettre en péril la solvabilité de la ville : moins de 2 ans où la prudence exige de rester à moins de 12 ans. Notre endettement est anormalement bas. Nous avons la capacité financière pour engager de façon déterminée l'amélioration et les remplacements de nos équipements. Loin d'être un indicateur positif, cet indicateur est aujourd'hui préoccupant. Il montre la difficulté que nous avons à engager les grands chantiers notamment ceux du programme « Viroflay 2025 » et à piloter simultanément plusieurs projets importants.

Au-delà de ces considérations globales, nous reprendrons ci-dessous quelques points précis plus détaillés.

En termes de fonctionnement, lors de la réunion publique, vous avez mis l'accent sur la sécurité et annoncé un effort de 230 k€. Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il avait été question de 148 k€. La présentation du budget de fonctionnement ne fait pas apparaître cet effort dans les commentaires. Nous avons eu des explications sur les différents postes concernés et ça ne ressort pas dans la synthèse présentée.

La subvention de l'USMV a été réduite notamment suite à la reprise par la ville du coût des fluides pour les tennis. Une nouvelle convention aurait été signée avec les tennis en juillet. Il ne nous semble pas l'avoir vue proposée en Conseil municipal. Est-ce une erreur de notre part ? A-t-elle vraiment été présentée ? Nous ne l'avons pas retrouvée.

Concernant les investissements, en 2019 un budget conséquent de 166 k€ est prévu pour le gymnase des Prés-aux-Bois. Ce budget couvre des rénovations (explication donnée en commission) et une étude. Cette étude, prévoit-elle d'envisager l'augmentation de capacité ? D'autre part, l'audit réalisé il y a quelques années est-il porté au dossier ?

Dans le poste Scolaire-Périscolaire, outre de nombreuses réfections de toiture, il est aussi prévu 125 k€ pour la réaffectation de la cuisine centrale Rive Gauche. Pouvez-vous nous préciser le projet ?

Concernant l'accessibilité, le budget est à nouveau très loin de celui estimé lors de l'établissement des Agendas d'accessibilité programmée, agendas validés en 2015 et remis au préfet. Il était prévu d'engager un budget d'environ 400 k€ par an (ERP+voirie). En définitive sur 2018, le budget a été réduit à 231 100 € contre 431 928 € qui avaient été évalués à l'époque ; et en 2019, il est seulement de 267 600 € contre 407 820 € initiaux. Si des progrès ont pourtant été accomplis, le recours à la demande de dérogation est encore trop fréquent et les solutions, faute d'être totalement abouties, risquent de ne pas être efficaces.

S'agissant de la rénovation des tennis, nous rappelons la demande formulée en commission de nous fournir lors du compte administratif, un bilan total : projet initial et ses extensions, budget, dépenses engagées et subventions reçues.

Par ailleurs, nous lisons, dans le document M14, que nous prévoyons un budget de 838 k€ de frais d'études. Ce montant important justifie pleinement que nous demandions qu'un retour nous soit fait sur les résultats de chacune de ces études.

Budget participatif : Concernant l'environnement et la transition écologique, ouvrir un budget participatif pour l'environnement est une démarche positive qui permet de mobiliser les citoyens sur la protection de l'environnement et d'encourager les initiatives sur ce sujet majeur qu'est la transition écologique, énergétique et sociale. Nous soutenons cette démarche et souhaitons faire partie de l'instance qui décidera de la recevabilité des projets.

Cependant, l'amélioration énergétique de l'habitat n'est toujours pas portée au bon niveau par la municipalité. Notre consommation d'énergie ne baissera que si les particuliers et les collectivités investissent pour réduire leur consommation. La ville doit encourager les propriétaires et soutenir les bailleurs dans leur volonté de rénovation énergétique. Soutenir financièrement les propriétaires modestes alors même que le CCAS peine à utiliser son budget. Créer une permanence « info énergie » à Viroflay comme il y en a dans plusieurs villes voisines par exemple à Jouy-en-Josas.

Comme vos choix budgétaires ne reflètent pas nos priorités, nous voterons contre cette délibération.

M. MOSSE : Je remercie Madame ÉGAL qui a pris le soin de soulever les demandes officielles que j'ai faites auprès de la Mairie. J'ai fait cette demande officielle afin d'avoir une information car nous aurions ce procès-verbal avec celui de ce Conseil municipal, pour le prochain Conseil municipal du 18 avril. Cela veut dire que d'ici là, l'eau aura coulé sous les ponts et que les décisions importantes à venir, risquent d'être oubliées ou ne pas être suffisamment performantes pour mettre en place des réflexions intellectuellement intéressantes. Sur le deuxième point que j'ai soulevé, Madame ÉGAL, que vous avez repris aussi à la commission, puisque j'étais présent à cette commission, c'est le fait que vous ayez évoqué les études de Prés-aux-Bois. L'objectif n'est pas de parler pendant deux heures sur l'ensemble des éléments que Monsieur ISSAKIDIS a présentés. Il est quand même fortement intéressant de soulever le point. J'ai repris les notes sur ce que vous aviez évoqué Monsieur le Maire au dernier Conseil municipal, en disant : 166 k€ sur Prés-aux-Bois c'est, comme son nom l'indique, marquer des études. Or, si je reprends les éléments donnés par la commission, par les services de Monsieur ISSAKIDIS qui découvriraient ce point : il y a 93 k€ de travaux, et 70 k€ d'études. Cela veut dire que pour une information où vous avez insisté Monsieur le Maire en disant : comme vous le voyez, c'est marqué « études », ce sont donc des études. Des études qui se transforment en 60 % de travaux et d'études dont on ne comprend pas l'esprit, sachant qu'on attend toujours, comme l'a dit Madame ÉGAL, tous les audits que vous avez à votre disposition. Si vous les présentiez, nous serions tous plus à l'aise pour comprendre les décisions que vous pouvez prendre pour la Ville, à juste raison.

Le troisième point, c'est l'incompréhension sur les déclarations publiques que vous faites, aussi bien en vœux que sur la réunion budgétaire, où vous évoquez, de façon, je ne sais pas si le mot « précis » est à la hauteur, le projet piscine. Ce projet piscine, nous voyons que le montant de 4,2 ou 4,3 M€ est évoqué par Monsieur ISSAKIDIS, dans un report 2018 voté en septembre. Mais comment peut-on, nous l'opposition, ne pas à nouveau soulever le débat, sur le fait que vous nous disiez au dernier Conseil municipal que vous savez, vous, personnellement, puisque vous dites que vous êtes le seul à savoir ça : à quoi correspond ce montant de 4,2 ou 4,3 M€.

Or nous, nous n'en savons rien, puisque nous n'avons toujours pas de présentation. Comme on devait l'avoir en 2017, en 2018, en décembre et puis maintenant, on attend le premier trimestre 2019, que là, on est en février et que le prochain Conseil municipal est en avril 2019, je ne sais pas quand il y aura un Conseil municipal spécifique à la piscine, et c'est

vraiment dommageable de ne pas comprendre à quoi correspond une somme aussi importante sur l'ensemble du budget.

Monsieur ISSAKIDIS, permettez-moi de vous poser une question aussi, avec Monsieur le Maire. Vous dites que les travaux du tennis sont terminés, si je prends le tableau page 17, vous mettez 0 en BP 2019, et il y avait marqué 3 277 000 €. Et si je prends sur ce même tableau, je vois « projet piscine » : 4 393 000 € et 2019 : 0. C'est très difficile quand on voit ce genre de tableau, vous dites que c'est une chance que nous avons d'avoir un détail sur différents points, mais c'est très difficile ce qui est reporté, ce qui est DM, report 2018/2019 et en finalité, on ne comprend pas tout. Parce que moi, je pose une question sur le tennis : il y a la terrasse extérieure qui n'est pas terminée, il y a les sols du club house qui sont défectueux, il y a des rideaux occultants ou un système que je ne connais pas qui doivent être mis, qui fait que les gens ne jouent pas sur deux courts sur quatre à l'intérieur des nouveaux terrains qui ont été construits. Donc, je me dis qu'il y a sûrement des dépenses à venir sur le tennis, qui je ne vois nulle part, c'est un exemple précis. Donc ma question est claire, sur la piscine, est-ce que vous pouvez nous dire, « Les yeux dans les yeux » comme le disent certains, la date du Conseil municipal spécifique et surtout la lecture des 130 pages et surtout le fait de recevoir les différents élus de l'opposition, pour nous rencontrer et nous présenter ce projet.

Point numéro quatre, j'en ai parlé, point cinq, le budget environnement, c'est une question ouverte : dans les 90 k€, est-ce le montant réel que nous pourrions dépenser par rapport aux projets des Viroflaysiens puisque ce budget environnement participatif est une très bonne idée, mais on sait aussi, par ailleurs, que les villes vont jusqu'à 400 k€ sur ce genre de proposition, ce n'est pas une proposition innovante de la Ville, mais c'est un bon choix quand même.

J'ai des questions simples, c'est peut-être moi qui ne comprends pas : « Viroflay 2025 », place de la Fête, je ne sais pas à quoi correspondent les 380 k€, dont démolition 360 k€. Ça doit être un oubli de ma part. Je ne sais pas à quoi correspond cette somme. Place de la Fête, je ne vois pas trop ce qu'il pourrait y avoir pour cette somme-là, mais vous allez m'y répondre, sans me couper la parole et vous aurez l'occasion de me répondre, tranquillement, sereinement, sans vous énerver. Investissement bâtiment, je vois amélioration... Oui, c'est ça : « La démocratie, c'est la liberté », c'est ce que disait Aristote, rappelons-nous de ce que disaient les anciens. Je vois : « Amélioration » dans les différents projets, c'est une question ouverte que je pose. Je vois par exemple, c'est intéressant : « Amélioration dans la partie bâtiment », c'est la slide 19/22, scolaire, périscolaire, 475 k€, dans accessibilité, je vois scolaire, périscolaire 90 k€. C'est vrai que vous n'êtes pas obligé de nous répondre à cette question, mais ce sont des montants assez conséquents et j'ai juste besoin de savoir à quoi ça correspond. Et quand je vois « sécurité » et des montants, je ne sais pas ce que veut dire sécurité en fait, concrètement dans votre présentation.

Dernière question, il est vrai que chaque année, des dépenses importantes sont mises en place pour la voirie et on sait, à chaque fois, que les dépenses ne sont pas réalisées, avec des reports et des reports, je le sais, ça a été dit en commission, que la voirie, a décidé d'enlever sur le BP 2018, 700 k€ de choses qu'ils savent qu'ils ne réaliseront pas et vous voyez bien qu'à travers ce qu'a dit Madame ÉGAL et ce que je dis là, il y a des choses que l'on provisionne et que l'on ne dépensera jamais, qui permettraient de faire d'autres choses sur la Ville. Merci de m'avoir écouté.

M. ISSAKIDIS : Je voudrais juste lever une confusion. Ce qui vous est présenté, ce n'est pas un reporting, ni un business plan pour l'année 2019, dont vous seriez les censeurs, les commissaires aux comptes... et face à qui nous devrions justifier chaque euro, en vue de l'édition d'un document boursier. C'est une présentation qui vous est faite justement, dans un

cadre démocratique, pour que vous puissiez avoir une vue plus précise, au-delà de la M14 qui est assez opaque, puisqu'il y a très peu ou pas d'informations liées au détail des choses que nous vous faisons, mais on n'est pas audité sur nos intentions. Ce n'est pas du tout ça le vote du budget, vous pouvez voter contre, vous pouvez voter pour, vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez, mais le but, n'est pas de répondre à des auditeurs qui viendraient explorer chaque euro, pour pouvoir justifier auprès d'un actionnariat, auprès de qui vous feriez votre rapport. Ce n'est pas du tout ça, le compte administratif, en revanche, a beaucoup plus cette orientation des choses, puisqu'il consiste a posteriori, à présenter ce que nous avons réalisé. Donc, on mélange un peu les deux approches en une, c'est très bien, ça fait du débat, mais je souhaitais quand même reposer des choses dans leur perspective.

M. LEBRUN : Je vais répondre globalement à certaines questions, en tout cas à certains principes et après je répondrai précisément, d'autres le feront également. Je pense que depuis le temps que les uns et les autres, sont au Conseil municipal, certains ne sont là que depuis cinq ans, néanmoins les budgets 15, 16, 17 et 18 qui sont passés. Je trouve encore surprenant que l'on confonde budget et réel. Et notamment, quand on dit : « Oui, on voit que le budget tennis, il n'y a plus rien, c'est 0, alors qu'il y a encore des choses à faire et on nous sort une liste, de trucs à faire, des stores, des machins... Oui, effectivement, budgétairement le tennis a été pris en compte budgétairement sur les exercices 2017 et 2018. Mais il est tout à fait possible qu'un certain nombre d'actions lancées sur 2018 ne soit payées qu'en 2019. Et donc, là, nous avons le budget en 2018 qui les intègre, et nous aurons le compte administratif de 2018 qui constatera les dépenses faites sur 2018, les dépenses réelles et 2019, vous verrez apparaître certaines dépenses faites aussi sur ces deux opérations qui ne sont pas budgétées sur 2019, parce qu'elles ont été budgétées sur l'exercice précédent. C'est une sorte de provision budgétaire qui est faite et après, il y a l'écoulement lui-même, le fait qu'un paiement s'opère et dans la compta publique des collectivités, c'est le paiement qui fait foi, et donc, il y a une sorte de double compta, une budgétaire et une réelle. Ce qui fait que vous nous direz peut-être au moment du CA 2019, c'est bizarre, il y a des dépenses sur le tennis, qui n'étaient pas budgétées. Oui, mais elles étaient budgétées déjà précédemment. Donc, ça, c'est un point essentiel, si on ne comprend pas ça, on ne comprend pas le budget. Il y a un point qui revient, en disant : « On tarde à lancer les investissements, ça, c'est Madame ÉGAL, on ne fait pas de travaux, alors qu'ils sont prévus, ça, c'est Monsieur MOSSE. J'ai l'impression que quand je croise des Viroflaysiens, plusieurs me disent, « mais ça fait des années que l'on fait des travaux de voirie, ça commence à bien faire ». Là, Corot, les enseignants disent : « Les travaux de Corot, c'est super pénalisant, il y a des marteaux-piqueurs ». Il y a un certain nombre d'endroits dans Viroflay où indépendamment de la question des logements qui se font, il y a aussi des travaux qui sont menés par la Ville, on a eu le tennis, on a eu, je vous le rappelle la place de Verdun, on a un certain nombre de travaux, qui sont faits et je n'ai pas l'impression que l'on ne les voit pas et je n'ai pas l'impression que l'on ne les fasse pas. Si on les fait, c'est qu'on les a budgétés et on les a payés. Peut-être qu'on ne les fait pas tous, sur une année donnée, on avait une liste, des budgets qui sont prévus, et effectivement, il est possible que sur certains éléments, la réalisation se fasse sur deux exercices, soit on arrive à dépenser moins d'argent que ce qui était prévu pour le budget, dans ces cas-là, c'est une bonne chose. On peut être amené à dépenser plus. Mais je n'ai pas l'impression, quand on voit la liste qui est ici, qu'effectivement, il y a un certain nombre de trucs qui ont commencé, la rue de la Côte, ça a commencé, la rue des Oiseaux, c'est en cours, la rue de la Pépinière ça va démarrer prochainement, le quartier de la Marquette, il y a déjà eu, il me semble une réunion avec des riverains. Ça initie aussi les projets et les projets ne démarrent pas comme ça. Ça démarre par des études, très en amont. Des études de diagnostics, ce que l'on a dans les bâtiments, ce que

l'on a dans la voirie. Il y a un certain nombre de choses qui sont indispensables : détection d'amiante, détection de plomb, tous ces trucs-là, ça prend un certain temps, donc il n'est pas étonnant d'avoir des budgets d'étude se positionner et de ne pas encore voir les travaux se réaliser. Ça arrivera les années suivantes. Sur la question des Prés-aux-Bois, un montant global a été mis, qui correspond à des études à réaliser. Pour l'instant, on n'a pas encore défini le programme, simplement, on dit : « On positionne dans l'année 2019, de l'argent pour faire appel à un maître d'œuvre, avec un certain nombre de personnes qui vont nous aider, à travailler sur les Prés-aux-Bois » et on travaillera bien évidemment avec l'USMV pour voir ce qu'il faut en faire. Est-ce qu'il faut augmenter la capacité ? Est-ce qu'il faut faire quelque chose ? On verra bien, pour l'instant, on n'a pas d'élément. Dans notre programme électoral, on a dit que l'on devait se pencher sur l'avenir des Prés-aux-Bois, en fait, c'est ce que l'on fait durant cet exercice, il y a eu durant le mandat un diagnostic qui a été fait, une étude, sur le bâtiment proprement dit, et les études, qui vont venir, sont des études sur : « Maintenant, comment fait-on ? » Et il existe de façon régulière, des études qui sont faites préalablement, sur le diagnostic : l'accessibilité, l'amiante, tout cela, une fois que c'est fait, c'est fait et puis on peut les ressortir un an ou deux ans plus tard, en fonction des urgences et des volontés et la capacité à faire qui dépend aussi du personnel et des compétences dont on peut disposer. Après, vous allez me dire : « Il faut recruter du personnel, dans ce cas-là, pour faire les travaux qui sont prévus ». Donc on prévoit des travaux tels que l'on envisage de le faire, et puis, sur l'autre compliment pour les Prés-aux-Bois, outres les études, on prévoit un budget pour des travaux que je qualifierais de conservatoires, c'est conservatoire ou préparatoire, dans le sens où, si l'on a... Vous aviez insisté, un jour, Monsieur MOSSE, sur le fait qu'il y ait de l'eau qui coulait à flots dans le bureau lorsqu'il y a de gros orages. S'il y a besoin, on montera sur le toit et on fera éventuellement un début d'étanchéité du toit en attendant que les travaux proprement dits se fassent. Les travaux aux Prés-aux-Bois, ça ne sera pas avant l'été 2020 ou fin 2020 début 2021. Il n'est pas exclu que l'on ait quelques travaux à faire, d'où la provision que l'on a pu prévoir ici même. Sur la question, je resterai toujours stupéfait, malgré mon expérience : la piscine. Monsieur MOSSE, vous essayez parfois volontairement, de créer des sortes de confusion, c'est 4,2 ou 4,3 M€, on n'a jamais dit que c'était 4,3 M€, c'est 4,2 M€ et tout le monde le sait ici, puisqu'on a voté la provision budgétaire en deux fois en 2018, en disant, ces 4,2 M€ correspondent à une subvention précisément que nous avons intégrée dans le cahier des charges initial et vous le savez pertinemment, cette subvention, on la donnera au concessionnaire, pour au final diminuer le coût net de l'investissement et diminuer la charge que pourrait représenter cet équipement de la piscine sur les années à venir. C'est très clair, il n'y a pas plus clair, et là, pour le coup, même s'il n'y a des choses qui ne sont pas forcément claires sur le process, les 4,2 M€, je pense que tout le monde, ici, sait ce que c'est. On ne peut pas dire que l'on ne sait pas ce que c'est et on ne peut pas dire : « C'est 4,2 ou 4,3 ». Ça, c'est une évidence et prouvez-moi le contraire, mais je ne suis pas le seul à savoir ce que c'est. Madame ÉGAL, vous dites, les impôts, effectivement, on n'a pas augmenté et puis les impôts globalement, à Viroflay, sont moins importants, vous l'avez souligné, c'est bien, ils sont moins importants que dans des villes de même strate. Ce qui veut dire qu'a priori, pour des villes similaires, les Viroflaysiens payent moins d'impôt que les autres et je m'en réjouis. Et vous dites en parallèle, oui, mais vous faites payer les services aux usagers. C'est bien ça ? En l'occurrence, vous le savez, ça a été un chantier sur les dix dernières années, tous les tarifs de Viroflay, sont basés sur du quotient. Sur un taux d'effort. Grosso modo, le taux d'effort est lié au revenu de chacun. Et donc, quand j'entends parler de justice sociale, partout dans les médias, par un certain nombre de personnes équipées de machins de signalisation routière, quand j'entends parler de justice sociale, j'ai l'impression que la question du taux d'effort basé sur un revenu, me paraît, justement un élément de justice sociale, puisque, plus on a de revenus

plus on va payer cher un service, vous devriez être satisfaite de cette règle-là et effectivement à Viroflay, on a un revenu moyen par habitant, qui est plus important qu'ailleurs. Donc, il est logique que globalement, la recette moyenne liée aux services soit plus importante ici qu'ailleurs, après, on peut comparer des villes comparables, mais là-dessus, moi, je suis très à l'aise sur le sujet. Et quand je vois que malgré le taux d'effort, on a quand même les enfants pour qui pour le tarif maximum à la cantine, doit être aux alentours de 5 €, 5,2 € ? Pour déjeuner à la cantine à midi, pour avoir entrée, plat, dessert, laitage. Cela me paraît tout à fait raisonnable, sachant que, je le redis, je l'ai déjà dit cinquante fois, sachant que le prix d'un repas, le coût de fabrication, alimentaire plus personnel, représente plus de 8 €. Chaque enfant qui reste à la pause méridienne qui a un repas coûte a minima, près de 10 €. On ne fait pas payer le plein tarif aux Viroflaysiens et fort heureusement, contrairement aux écoles privées qui elles, le font la plupart du temps.

Mme BILLAUDEL : Malheureusement, il y a quelques années encore, on pouvait vous montrer des tableaux avec la proportion des gens qui payaient, mais avec les RGPD, nous ne pouvons plus utiliser ces données. Mais c'est certain que nous avons beaucoup de familles qui sont au maximum, en tout cas pour la cantine, pas forcément pour l'accueil de loisirs du mercredi. Et nous n'augmentons pas le taux d'effort. Par exemple, cette année, nous avons très légèrement augmenté le plafond, nous n'avons jamais touché au plancher, le plafond de mémoire de la cantine et des vacances. Donc, ça ne touche que les très hauts revenus, ensuite, chaque famille a son propre tarif, en fonction de l'évolution de ses revenus. Le taux d'effort n'a pas changé, si une famille voit son tarif augmenter, c'est que ses revenus ont augmenté. Mais de même si en cours d'année, il y a un élément qui fait baisser les revenus, ou un enfant en plus, immédiatement, le mois, qui suit, s'ils en informent la Mairie, leur tarif est adapté, on ne peut pas faire plus juste.

M. LEBRUN : Sur la question des recettes, moi, j'ai l'impression que l'on n'a pas grand-chose à dire sur le sujet, après, vous pouvez avoir beaucoup de choses à dire, mais il n'y a pas que le scolaire et le périscolaire, on a aussi la petite enfance. La petite enfance, c'est le même principe, les recettes en provenance des familles sont calculées sur le revenu des familles. Donc, clairement, plus les revenus des familles sont importants, moins la CAF nous verse, c'est un système de vases communicants. Donc, on ne touche globalement pas plus que l'on ait des familles à faibles revenus ou familles à forts revenus, en tout cas sur la petite enfance. Je prends un peu tous azimuts sur les questions parce qu'elles sont un peu variées, il y a une chose que je n'ai pas comprise, Madame ÉGAL, c'est sur la question de l'accessibilité, nous, on a environ 200 k€ sur l'accessibilité cette année, ce qui est un budget conséquent, en fait, ce ne sont pas les 400 k€ que l'on a prévus, mais bon an, mal an, c'est en fonction des projets que nous menons. 200 bâtiments, sur la voirie, il y a aussi de l'accessibilité et ça, Monsieur LEBRETON est bien placé pour le savoir, la rue Gabriel PÉRI, combien de temps a-t-on passé sur cette question-là ?

Ce sont des contenus extrêmement complexes, compte tenu de la configuration des rues et on a trouvé une solution, qui arrive à maintenir tous les usages de la rue Gabriel PÉRI à partir du numéro 20, jusqu'à 5 numéros plus loin, c'était compliqué cette partie-là. Donc, l'accessibilité, il y a une chose que je vous ai entendue dire, Madame ÉGAL, renseignez-moi, vous dites : « Il y a des demandes de dérogations sur les ADAP qui sont faites encore régulièrement. Je ne sais pas d'où ça vient.

Mme ÉGAL : Ce n'est pas aujourd'hui, on a fait des demandes de dérogation sur des bâtiments que l'on a cherché à rendre accessibles, on s'est posé des questions sur la Ville-au-Bois, on s'est posé la question sur la crèche Durenne, on s'est posé la question sur Lamartine,

sur Colombier... à différents moments, on a finalement choisi de faire une demande de dérogation et de ne pas rendre complètement accessibles ces bâtiments, on est en dessous en termes de budget, on avait un budget, initialement prévu, qui était supérieur à celui-là. Je regrette que dans un certain nombre de cas, on demande une dérogation, plutôt que d'étudier et d'aller à fond sur la mise en accessibilité. Je peux donner d'autres exemples pratiques : la question des ascenseurs sur les tennis. On a mis en place un ascenseur, les modes d'accès pour accéder jusqu'à l'ascenseur, si ce n'est pas quelqu'un qui est poussé par une autre personne, je ne pense pas qu'il puisse monter tout seul, du parking, jusqu'à l'ascenseur. L'ascenseur, ce sont des systèmes à clé qui nécessitent également d'être accompagné, ces systèmes ne sont pas performants en termes d'autonomie des personnes. Il faut aller au bout. Ce que j'ai dit, c'est que les solutions ne sont pas toujours abouties, c'est dommage de se restreindre, en termes de budgets quand on étudie les solutions, ou on va au bout de la solution et à ce moment-là, on arrive à une autonomie de déplacement, ou on ne va pas au bout de la solution et finalement, on a peut-être répondu à une « norme », une espèce d'exigence externe, mais je pense que l'on n'a pas résolu le problème. Donc, je pense qu'il faut aller vers la résolution du problème et je souhaiterais, que dans ce cadre-là, puisque l'on avait évoqué un budget supérieur à celui que l'on met aujourd'hui, que l'on n'hésite pas à faire le nécessaire, pour qu'effectivement, on ait un équipement qui soit utile et utilisé.

M. LEBRUN : Je ne tiens pas à ce que l'on aille au bout du problème sur tous les sujets. Je prends l'exemple des commerçants. Certains commerçants, sont tenus, aussi de se mettre en conformité. Certains demandent des dérogations, parce que, et c'est marqué dans la loi, il y a un rapport entre le coût de l'aménagement et le gain espéré. À la réflexion, on peut dire : « On fait 100 % des choses », mais au final, pourquoi ? Pour 0,01 % de clients. C'est une vraie question qui se pose en France. Donc, la question, notamment, vous parlez de la Ville-au-Bois, je vais vous parler de Durenne également. Si vous me dites comment on installe un ascenseur, dans la crèche de la Ville-au-Bois, dans la crèche de Durenne, pour ne citer que celles-là, je vous laisse les clés, uniquement de ces équipements-là, pas de la Ville, pour que vous puissiez me dire comment on fait rentrer cet ascenseur. Ce n'est pas possible. Donc, on fait en sorte que dans nos équipements, globalement, on puisse se dire que l'on est en mesure d'accueillir des personnes à mobilité réduite dans des conditions satisfaisantes sans avoir à dépenser des budgets considérables pour une utilité qui est extrêmement faible. Clairement, la question des tennis, ça a été une question qui notamment, en fait, a décalé en partie le projet du tennis, puisque c'est une question, et effectivement, il y a une question de dénivelé entre le haut de la rue et le haut du tennis, ça existe comme ça, on peut effectivement, faire un truc, avec une rampe, aux normes, qui fait, trois ou quatre allers-retours, qui serpente, c'est monstrueux ! Ce qui fait qu'évidemment, dans certains cas, on demande à la sous-commission départementale d'accessibilité, on demande une dérogation et on la défend. Et dans la sous-commission, il y a des personnes handicapées, malvoyantes, en fauteuil qui siègent et qui, avec leur propre perception, vont nous dire. « OK, on est d'accord avec le principe de donner la dérogation ». C'est aussi simple, on est dans le cadre du réglementaire et de la loi, simplement. Et je n'ai pas l'intention de dépenser pour enlaidir des sites, pour un usage qui est extrêmement limité.

M. GEVREY : Juste un mot sur le fait, effectivement, que d'une manière générale, on recherche les solutions pragmatiques. S'agissant des bâtiments scolaires, l'objectif est de faire en sorte que sur l'ensemble de la commune, il y ait au moins un établissement, qui soit complètement équipé et qu'il puisse accueillir les élèves qui seraient en fauteuil ou qui présenteraient un handicap. Donc, on ne peut pas dire qu'effectivement, on ne va pas

jusqu'au bout systématiquement des projets. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a toujours une solution que l'on peut mettre en œuvre.

M. LEBRUN : Sur les autres points. La cuisine centrale, vous avez évoqué les études sur la cuisine centrale, je vais laisser Pauline BILLAUDEL vous en parler.

Mme BILLAUDEL : Je serai ravie de vous présenter une étude, lorsqu'elle sera faite. Les montants, c'est pour faire une étude pour voir comment on peut réaménager intelligemment les espaces de restauration et l'ancienne cuisine centrale, sachant que l'on maintient sur place, bien entendu, une zone technique. Ça reste un lieu où l'on nourrit des enfants, il faut qu'il y ait un minimum d'équipement technique, le lave-vaisselle, par exemple qui est une pièce en soi. Pour l'instant, ce sont des études, c'est tout. Le moment venu, je serai ravie de montrer à Benoît FLORENCE, ce qu'il en est.

M. LEBRUN : Et sur une toute dernière chose, je n'aurai peut-être pas répondu à toutes les questions, mais au moins aux principales, le budget participatif, on a mis 90 k€ de budget participatif, en disant : « On met 90 k€ » et si tout le monde a bien écouté ce que nous avons dit, nous collecterons les projets qui viendront des Viroflaysiens, nous les analyserons, nous les chiffrerons pour arriver aux 90 k€. En fait, nous allons faire un prévisionnel sur chacun. Nous allons établir que sur tel projet, ce sont 10 k€ prévisionnels... Disons que l'on va faire neuf projets à 10 k€ pour saturer le budget déterminé et lorsqu'on le réalisera, il y a un projet qui sera à 9 k€ et pas à 10 k€ et un autre qui sera peut-être à 12 et pas à 10, je ne sais pas. Donc, en l'occurrence, l'objectif, c'est de faire en sorte que les 90 k€ soient remplis. Après, on peut toujours dire, effectivement, que l'on peut mettre 300 ou 400 k€. Lorsque l'on regarde, les villes qui ont mis 400 k€ ce ne sont pas des villes comme Viroflay. Ce ne sont pas des villes de la même taille que Viroflay par exemple. Il y a des villes beaucoup plus grosses que Viroflay qui ont mis des budgets beaucoup plus petits, ou à peu près du même ordre de grandeur. Je n'ai pas de problème par rapport à ça. Et j'espère bien que l'on va les dépenser. Je l'espère bien. Et une dernière chose, ça fait partie des éléments, il y a des commissions thématiques qui se déroulent et ces commissions thématiques permettent de poser des questions, peut-être que parfois, il n'y a pas toutes les réponses qui sont apportées, on essaye de les apporter soit dans les jours qui suivent, soit au moment du Conseil municipal. Néanmoins, elles servent à ça, à poser des questions. Et notamment la question de la place de la Fête où l'on voit environ 300 k€ sur la place de la Fête dont 360 k€ de démolition, la question pouvait être posée et la réponse facile à donner en commission thématique. La question de la démolition, c'est Bon Repos, Place de la Fête, je vous le rappelle, on est sur l'un des endroits, dans Viroflay, qui font partie de Viroflay 2025, du programme et donc, la démolition de Bon Repos, à l'heure actuelle pourrait représenter, aux alentours de 360 k€. C'est aussi simple que cela. Il y avait une autre question ?

Mme BILLAUDEL : Oui, je voulais parler du budget scolaire. La plus grosse partie du budget, c'est que nous refaisons la toiture du bâtiment du haut de l'Aulnette, nous avons déjà fait le bas. Nous finissons la toiture du Coteau, donc, tout ce site, les toitures auront été entièrement refaites. Et nous allons démarrer le changement des fenêtres des Arcades et là, ça va coûter cher, parce que ce sont de grandes fenêtres en bois, on est quand même obligé de faire à l'identique, donc, on va commencer et étaler ça sur deux ou trois ans. On verra pour le reste, mais ça, c'est le plus gros.

M. LEBRUN : Tout cela répondant à l'autre programme que nous avons dans notre escarcelle, qui est le programme d'économie d'énergie. Le fait que la Ville continue ses

travaux d'amélioration de son bâti public, pour faire en sorte d'avoir moins de dépenses d'énergie, ou en tout cas, d'avoir moins de consommation. Sauf si on a moins de consommation et que les prix augmentent, on va peut-être stabiliser, mais en tout cas, l'objectif étant d'arriver à stabiliser. Des changements de toits, c'est l'étanchéité, mais c'est également de l'isolation thermique, les fenêtres, vous l'avez compris, aussi. Toutes les écoles auront fait l'objet de ces travaux. Après, il y a la question qui est soulevée régulièrement : la question de la consommation énergétique des particuliers. Avec des permanences qui peuvent se tenir à Jouy, les permanences dont vous parlez, ce sont des permanences qui sont initiées par Versailles-Grand Parc, qui a dégagé un budget et qui fait des permanences en fait, localisées dans certains endroits. Et pas dans toutes les villes. En l'occurrence, il y en a une à Versailles qui existe, il y a une permanence, on peut en faire davantage la pub et les Viroflaysiens peuvent très bien aller à Versailles pour récupérer de l'information, sur cette question de l'isolation de leur bâtiment.

Et puis l'année 2019 est une année sous laquelle on souhaite travailler sur l'environnement, peut-être que des propositions arriveront sur cette question-là, sur l'aide, non pas financière directe, mais l'aide à identifier les maisons, les habitations qui sont consommatrices, ce n'est pas très compliqué, je peux vous le dire tout de suite, le Clos Saint-Vigor, il n'y a même pas à passer une caméra thermique sur le Clos Saint-Vigor, il faut que la copropriété se pose la question, tout de suite, de savoir comment faire et financer les travaux. Il y a des programmes, il y a l'ADEM, un certain nombre d'entités, on ne va pas se superposer à elles, là, on est sur des budgets considérables. Et puis si j'en crois le gouvernement, ou les gouvernements successifs, régulièrement, on nous annonce de grands plans de remise à niveau thermique des bâtiments. Au final, on a du mal à voir les choses, ou alors ça ne concerne pas Viroflay. Je ne sais pas. Et une toute dernière chose, parce que ce sont deux chiffres que j'aime bien donner, dans cette enceinte au moment du budget. Ça fait partie des documents officiels, ça concerne le logement social et ce sont les emprunts garantis par la Ville. Si vous notez à chaque fois, ou si vous allez voir le document, les emprunts garantis par la Ville pour des bailleurs sociaux, s'élèvent en montant nominal initial, à 57 M€... 57 191 000 € en montant nominal et avec un montant restant dû de 49 274 000 € sur ces 57 initiaux. Ça vous donne une idée de l'engagement financier potentiel, je le redis, de la Ville qui garantit des organismes sociaux, et vous n'êtes pas sans savoir que les organismes sociaux, le gouvernement leur a demandé de baisser leur loyer, pour baisser les APL, et donc, il n'est pas exclu que certains organismes sociaux commencent à avoir quelques petites difficultés financières. Donc, il faut que l'on choisisse bien les bailleurs sociaux auxquels on confie la construction des logements sociaux qui nous manquent à Viroflay. J'en profite pour dire que le taux de logements sociaux officiel à début 2019, pour Viroflay est de 17,42 ou 17,45 %. En 2005, on était à 7,31 %. Je prends 2005, une année comme ça, au hasard. Voilà les réponses que je pouvais vous apporter.

M. MOSSE : Merci de me laisser reprendre la parole, derrière vous, Monsieur le Maire, il y a une lumière derrière qui reflète sur un ordinateur vers vous et qui vient directement dans notre vision... Voilà, merci beaucoup. Je ne savais pas si c'était fait exprès. C'est une blague. J'ai dit 4,3 M€, Monsieur le Maire, vous m'avez repris sur les volontés de ma part de donner de mauvais chiffres. Non, j'ai repris bêtement, le chiffre que je voyais en page 17/22 sur « section d'investissement, projet piscine » : 4,3 M€. Donc, j'ai repris ce chiffre que je voyais affiché et il n'y avait, pour moi, pas de volonté de dire : 4,2 M€, 4,3 M€, 4,5 M€... Je n'en sais rien en réalité, je regarde les chiffres et je les répète. Sur la piscine, j'entends qu'à ce jour, encore, nous n'aurons pas d'informations concrètes sur le premier trimestre 2019, d'une date pour évoquer ce projet. Puisque vous n'avez pas voulu répondre à la question, c'était une occasion en or, en or pour vous. Par contre, là, c'est très intéressant, sur Prés-aux-Bois, parce

que quand on pose des questions, vous avez dit, qu'il faut que l'on pose des questions, en commission, c'est ce que j'ai fait devant Madame ÉGAL qui était présente, on nous répond que sur les études qui ne sont finalement pas que des études, dans les travaux, il y a 20 k€ d'aménagement d'une salle de gymnastique, de rangement, 6 k€ de changement de luminaires grande salle, 20 k€ de réfection de parquet et 20 k€ de réfection sol tennis de table et 30 k€ de changement de gouttières. La question que je me pose au travers ces montants et au regard de la réponse que vous avez faite, c'est : « Est-ce prévu pour vous, dans votre esprit et celui de vos équipes, 2019, cela veut dire que l'USMV anticipe dans ses recrutements futurs une mobilisation d'une salle qui n'existerait pas. Et l'USMV qui gère le sport et non pas la Ville, aujourd'hui, à Viroflay, se doit de se projeter, non pas dans les trois mois, les six mois, mais un an à deux ans, pour toutes les raisons du monde, des sports qui pourraient être mobilisés bloqués, ou autres. Et ça, c'est important de dire que vous allez en parler, je pense, le plus rapidement possible. Essayez de nous répondre un peu sur la piscine et je serai très content ce soir.

Mme PILICHIEWICZ : Juste pour vous répondre, nous avons des réunions très régulièrement avec Monsieur ROUILLÉ et le comité directeur, nous leur en avons parlé et ils savent très bien que quand quelque chose sera fait sur le gymnase, ils seront au courant, et seront mis avec nous, dans les premiers.

M. LEBRUN : C'est le rôle de l'élu délégué aux sports et des autres élus qui l'accompagnent d'avoir rendez-vous régulièrement avec l'USMV et donc, je crois que ça se fait régulièrement et là-dessus, les différents sujets peuvent être abordés sans aucune difficulté. Et effectivement, il y a la question de l'anticipation, vous avez raison, il faut anticiper. C'est ce que l'on essaye de faire sur pas mal de sujets différents. Sachant que parfois, il y a des travaux qui peuvent se faire sur des périodes de non-occupation des sites. Surtout pour des petits travaux.

M. ISSAKIDIS : Oui, Monsieur le Maire et vous tous mes chers collègues, un mot rapide concernant le chiffre controversé des 4,3 M€, en fait, c'est à la diapo 18, si vous voulez bien y aller, comme ça, nous l'aurons sous les yeux, on voit dans la colonne BP total 2018 : projet piscine : 4 393 000 €. En fait, ce montant n'intègre pas uniquement la subvention dont on parle depuis tout à l'heure qui est de 4,2 M€, mais également d'autres coûts qui sont liés à l'indemnisation des candidats, le projet d'architecture et d'autres frais de nature contractuelle. Donc, il ne faut pas penser que ce montant semble indiquer, flécher les 4,2 M€ dont on parle. Ils sont inclus dans ce montant total. Donc, il y a une confusion de lecture de ce chiffre, mais c'est bien 4,2 M€, la subvention.

M. LEBRUN : Nous allons pouvoir passer au vote de ce budget, avant de passer au budget assainissement, qui lui, est plus simple, on l'a compris, il y a des explications de vote qui ont été données tout à l'heure.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 26 voix
Contre 7
Abstention 0

DECIDE d'adopter le budget primitif de la Ville de l'exercice 2019, ci-annexé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

M. LEBRUN : Donc, Madame ÉGAL, vous êtes un des groupe minoritaire, mais parfois d'opposition quand même. Il faut que je révise un peu mon vocabulaire de temps en temps. Donc, 7 contre. Pour le budget assainissement, je passe la parole à Madame BRENIER. Prêtez-y attention cette année, au budget assainissement, c'est le dernier, parce qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, l'assainissement est transféré vers Versailles Grand Parc, donc, nous n'en parlerons plus, mais on continuera à avoir des travaux quand même rassurez-vous.

2- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF VILLE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019

Marie BRENIER : Profitez de ce moment, puisque vous ne l'aurez pas l'année prochaine. Donc, première slide, vous voyez un tableau récapitulatif des dépenses d'investissement, détaillées par rue. Donc, on voit au BP 2019 : 864 k€ et vous retrouvez les noms de rues qui ont été évoquées dans le budget d'investissement Ville, avec, pour rappel, les travaux d'assainissement, guident les travaux de voirie. Le montant de 864 k€ que l'on retrouve dans la page suivante qui récapitule un peu les équilibres du budget d'assainissement, avec le fonctionnement en haut, avec 333,5 k€ de recettes et de dépenses qui font un fonctionnement net nul et ensuite les recettes et investissements où on retrouve nos 864 k€ de dépenses que nous avons vu dans la slide précédente.

Je vous propose donc, d'approuver ce budget d'assainissement.

M. LEBRUN : Très bien, sachant que c'est aussi la question de l'assainissement qui pilote la réfection complète de la voirie. Je le rappelle, j'ai encore eu la question, il y a deux jours. On n'enfouit pas les réseaux par plaisir, on les enfouit quand on refait complètement une rue.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 30 voix

Contre 0

Abstention 3

DECIDE d'adopter le budget primitif Assainissement de l'exercice 2019, ci-annexé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

3- FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX – EXERCICE 2019

Marie BRENIER : Tout à fait, je vous présente la situation des taux d'impôts locaux pour 2019, qui sont inchangés par rapport à l'année dernière, mais aussi par rapport à quelques années, puisque ça fait déjà depuis 2010, qu'ils n'ont pas bougé. Vous avez les taux devant vous, je ne vais pas vous les lire, je vous propose de les voter.

M. LEBRUN : Merci, Madame BRENIER. Des commentaires particuliers ? Je pense qu'ils ont été faits lors du débat sur le budget.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour	30 voix
Contre	0
Abstention	3

DECIDE de fixer sans augmentation les taux des impositions pour l'année 2019.

ADOpte les taux des impôts directs locaux, tels qu'ils sont fixés ci-après :

- Pour la taxe d'habitation 14,51 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,87 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,16 %

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LEBRUN : Juste j'ai oublié de parler du procès-verbal tout à l'heure, le dernier procès-verbal, c'est vrai que les années précédentes, nous avons du retard. Nous avons jusqu'à sept, huit mois de retard. Le dernier Conseil municipal s'est tenu le 24 janvier. Je vous rappelle la manière dont nous procédons. C'est un procès-verbal complet, intégral. Nous donnons l'enregistrement de la séance à une société qui le retranscrit, avec des écouteurs, sur un format Word. Cela demande déjà un certain temps à transcrire et après, ça nous est redonné. Nous devons le relire, et en même temps réécouter parce qu'il y a des choses qui ne sont pas forcément bien retranscrites, parce que pas très audible, ce genre de chose. Après, c'est relu par le secrétaire, relu par le Maire avant d'arriver devant le Conseil municipal. Donc, je pense que vous pouvez comprendre qu'en l'espace de moins d'un mois, puisque c'était le 24 janvier et aujourd'hui, nous sommes le 21 février, il soit un peu compliqué de faire un procès-verbal qui soit exhaustif et présenté au Conseil municipal d'aujourd'hui. Mais je me tiens à ce que j'ai dit, sur le fait que l'on souhaite que les procès-verbaux soient votés le plus vite possible, par rapport à ce qui se faisait avant et si possible d'une séance sur l'autre. Mais lorsqu'il y a juste un mois d'écart entre les deux, c'est quasiment impossible à faire.

Le point suivant nous allons passer à l'attribution de subventions. Ce qui est une bonne chose, parce qu'on est donc le 21 février et nous votons les subventions pour l'exercice 2019 et là aussi, nous avons pu, dans le temps voter des subventions aux associations, aux alentours du mois de juin, voire même au mois de septembre. En fait, nous avons choisi de modifier notre façon de faire depuis quelque temps, et donc, nous les votons en début d'année. Cela nécessite que les associations nous donnent aussi leur estimation et leurs prévisions budgétaires pour 2019, le plus tôt possible.

4- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET DIVERSES – EXERCICE 2019

Monsieur GUILLON : Effectivement, comme chaque année, mais le plus tôt possible dans l'année, nous vous présentons les projets de subvention pour des associations locales, il s'agit d'associations concernant la jeunesse, d'association de défense des intérêts locaux, d'associations patriotiques, d'associations agissant dans le domaine des loisirs et de la culture et d'associations de commerçants. Donc, un tableau détaillé est annexé à la délibération, vous pourrez ainsi constater que pour la plupart de ces associations, les montants prévus pour

2019, sont les mêmes que ceux prévus pour 2018. Il y a tout de même quelques variations, et notamment, comme chaque année, certaines associations qui ne font pas ponctuellement de demandes. Le montant total des subventions prévues pour ces associations est de 18 945 €, montant inscrit dans le budget primitif 2019. Il est donc proposé d'approuver les montants de ces subventions à ces associations locales.

M. LEBRUN : J'ajouterai que je salue même certaines associations qui nous écrivent en nous disant : « Vous nous avez envoyé un formulaire de demande de subvention, nous n'en demanderons pas cette année, compte tenu que soit nous n'avons pas de projets spécifiques, soit nous avons une trésorerie suffisante, pour assumer le fonctionnement de cette année. Certaines associations le font, notamment, ça arrive régulièrement que nous ayons des associations de type, parents d'élèves, par exemple. Je voulais saluer cette pratique, qui n'est pas hyper courante, mais une pratique responsable. Je ne dis pas que les autres ne sont pas responsables. Ne me faites pas dire ça.

M. LE PIVAIN : Étant Président d'une des associations concernées, je ne participerai pas au vote pour éviter tout conflit d'intérêts. J'en profite pour dire que l'association du Souvenir Français, utilisera l'argent que vous voterez, mes chers collègues, pour développer le sens civique chez nos jeunes.

M. LEBRUN : Et vous invitez aussi tous les élus à adhérer. Sachant que l'adhésion donne une obligation de participer aux cérémonies patriotiques. Pas une obligation, mais donne le droit de participer.

Mme HARAN : Je voulais savoir quelles étaient les actions de la prévention routière en primaire.

Mme BILLAUDEL : C'est à la demande des enseignants, donc, je ne peux pas vous répondre exactement. Ce sont eux qui font appel, ou à cette prévention routière, ou parfois à des compagnies d'assurances qui proposent des actions, mais là, cela relève de la liberté pédagogique.

Mme HARAN : D'accord et est-ce que tous les enseignants savent qu'ils peuvent faire ça ?

Mme BILLAUDEL : Ils savent qu'il y a la prévention routière et beaucoup d'autres, parce qu'il n'y a pas que ça et selon les écoles, il y a la MAÏF qui propose des kits, ils ont parfaitement au courant.

Mme HARAN : La prévention routière agit au collège par contre ?

Mme BILLAUDEL : À la demande du collège, c'est pareil. Là, on est vraiment dans la liberté pédagogique d'un enseignant de faire venir tel ou tel organisme, pour l'aider.

M. LEBRUN : J'ajouterai sur ce point que ce serait dommage de ne pas s'en servir. En plus, c'est la prévention routière et son siège départemental est sur Viroflay, dans le quartier de Verdun, donc, il ne faut surtout pas hésiter. Par contre, ils cherchent, comme beaucoup d'associations des bénévoles. C'est un appel.

Mme BILLAUDEL : Je voulais préciser, il y a deux ou trois ans, maintenant, je ne sais plus, le temps passe vite, on avait fait une grosse action dans le cadre du CLSPD, de prévention routière, donc, là, pour le coup, c'était à l'initiative de la Ville. Il y avait eu des spectacles

organisés pour les maternelles, des interventions en élémentaire et sur la place du marché, certains se souviennent de la voiture tonneau. On peut, nous aussi, faire appel à eux.

Mme HARAN : Viroflay Environnement, pouvez-vous me donner des détails sur cette association, parce que je me suis renseignée, j'ai regardé sur Internet, il y avait une boîte mail, j'ai envoyé, mais le mail n'arrivera jamais, parce que l'adresse n'est pas bonne. Il n'y a pas d'explications autres. En plus, je ne sais pas, ça sort, sur la feuille d'un magazine... « Viroflay Environnement, Association d'intérêt général. »

M. ISSAKIDIS : Viroflay Environnement est effectivement une vraie association de Viroflay sur le thème de l'environnement, ça, il n'y a aucun doute, à ce sujet. Leur plan d'action annuel, le fil rouge, si je puis dire, c'est la publication d'un recueil, d'un journal, une à deux fois par an, qu'ils vendent, qui coûte 10 €. Il y a, je parle de mémoire, je crois 70 membres. On a leur bilan d'activité, qui nous est fourni tous les ans, avec le détail. Il est possible que leur e-mail ne fonctionne pas, à l'instant présent, je ne saurais pas vous dire, par contre il est possible de signaler à son président ou ses membres, ce point particulier directement, je pense qu'ils seront intéressés de le savoir, mais c'est une véritable association.

M. LEBRUN : Le siège social doit se situer au 8, rue des Marais. C'est l'adresse du Président. Que je croise régulièrement dans Viroflay, qui est un président bien connu par un certain nombre de Viroflaysiens, dirais-je. Qui est venu à la réunion budget. Il est situé sur la rive droite.

Mme HARAN : Comme je n'ai jamais vu de brochure ou quoi que ce soit, j'ai cherché de la documentation sur Internet.

M. MOSSE : Je voulais vous interroger, Monsieur le Maire sur les montants les plus importants. Je vois pour Viroflay loisirs : Idées fortes 2 500 €, pas de demande 2019 et Groupement des commerçants exerçant sur le marché de Viroflay : 3 000 €. Pour Idées Fortes, j'ai retenu la leçon que vous avez évoquée juste avant, en disant qu'il y a des associations qui ne redemandaient pas d'argent parce que leur trésorerie était efficace ou qu'ils n'avaient pas de projets. Or j'ai le souvenir qu'Idées Fortes, correspond au fameux événement TEDx, sur Viroflay, et je ne suis pas persuadé que ces gens-là n'aient pas de projet, j'ai plutôt le souvenir qu'ils vont maintenant sur Versailles, c'est-à-dire que ce qui est dommage et surprenant, c'est qu'on les aurait fortement accompagnés la première année, et ils nous quitteraient déjà. Donc, ça nous oblige peut-être à mieux réfléchir à dépenser des sommes aussi conséquentes qui peuvent servir à d'autres associations. Viroflay Loisirs, c'est une question ouverte, je ne sais pas ce que fait Viroflay Loisirs pour mériter : 2 945 €, c'est sûrement justifié, quant aux commerçants : 3 000 €, je ne sais pas à quoi correspond ce montant. Juste pour m'éclairer, merci.

M. LEBRUN : Je crois que l'on a déjà répondu pour Viroflay Loisirs, l'année dernière, mais je peux le faire, c'est une association qui propose un certain nombre de loisirs pour les Viroflaysiens, souvent retraités : loisirs, voyages, ce genre de choses, donc, ça doit être quelqu'un qui habite maintenant en haut de la rue Carnot qui est président de cette association. Idées Fortes, en fait, les personnes qui ont lancé de TEDx et l'association Idées Fortes, je les connais très bien, j'ai été en discussion approfondie avec eux et je les ai aidés à approcher Versailles Grand Parc pour que l'événement qui était un peu contraint et bridé à Viroflay du fait de la salle, de l'auditorium qui était trop petit, 200 places. Ils recherchaient à pouvoir étendre leur activité, et d'avoir une salle plus importante, et donc, le soutien de

Versailles Grand Parc de faire un projet, un TEDx VGP, et donc, je les ai mis en contact avec un certain nombre de personnes sur Versailles et ça devrait pouvoir se faire.

Donc, dire qu'on les a laissés partir, je pense que c'est plutôt une bonne chose, parce que l'on a donné un cadre plus intéressant à un projet que tout le monde ici, doit soutenir. Tout le monde n'est pas forcément venu, il y a eu trois éditions. 2018, c'était la troisième. Il y a eu une V0, une V1 et une V2.

Mme HERMANN : Il y a eu, effectivement, trois éditions, les deux dernières, on a beaucoup travaillé avec l'association « Idées fortes », pour organiser ces événements. Il se trouve que l'an dernier, on a trouvé que la salle de l'auditorium aurait pu accueillir un peu plus de personnes, il y avait une demande importante. Donc, on les a effectivement aidés à VGP, à rentrer dans l'enceinte de VGP, donc, il y aura un TEDx qui aura lieu en juin cette année, avec une thématique déjà déterminée et qui aura lieu au théâtre Montansier qui donne quand même une envergure plus importante au projet. On ne les a pas laissés tomber, au contraire, on les a aidés à amorcer un peu, c'est un fonds d'amorçage.

M. MOSSE : Il y aura un total de places pour les Viroflaysiens ?

Mme HERMANN : Ça, c'est à TEDx qu'il faut le demander, de toute façon, il y aura une place pour les gens de VGP, ça sera une place payante comme pour tout le monde, il n'y aura pas de places gratuites.

M. LEBRUN : Je pense qu'avec le Montansier, on est à l'abri, il y a de la place au Montansier, donc de ce côté-là, ça devrait aller. Et après, c'est au premier inscrit, généralement. Et le groupement de professionnels sur le marché de Viroflay. Madame CARON ?

Mme CARON : Il y a trois associations de commerçants sur Viroflay, le GPMV pour nos marchés, une autre pour le quartier Verdun, une ANCC, et puis l'ACV pour tous les autres commerçants sédentaires de Viroflay. Donc, effectivement, le GPMV a reconduit sa demande de 3 000 € de l'année dernière, en fait, cela regroupe les commerçants des marchés, qui s'adressent à beaucoup de personnes, au niveau de la population. Les principaux projets qu'ils ont développés cette année. C'est notamment un site Facebook que je vous invite à suivre qui est le site Facebook « Les marchés de Viroflay ». Allez-y, c'est intéressant de voir l'évolution des offres de nos commerçants, et pour ça, effectivement, il sous-traite à une société, le fait de faire vivre ce site. Donc, il y a une partie de mon temps qui est dédié à cela et le reste, ce sont des animations. En fait, 3 000 € ça vous semble beaucoup mais ça monte très vite. Il suffit que vous ayez un animateur pendant trois heures, un matin. Ce sont surtout des animations, conjointes avec le délégataire, au niveau de Noël, au niveau de la semaine du goût, des choses comme ça. Et effectivement, dès que l'on prend des goodies, des choses comme ça, multipliés par le nombre de clients des marchés de Viroflay, cela monte très, très vite. Oui et les cadeaux aussi. Donc j'aurais plutôt dit que je m'inquiète pour la deuxième ligne où il n'y a pas de demande. C'est plus ce côté-là qui me contrarie. Parce qu'effectivement, ils ont encore un peu de trésoreries. Je parle de l'ACV. Je souhaiterais qu'ils redemandent du budget, comme ils le faisaient à l'époque, de l'ordre de 2 000 ou 2 500 € pour pouvoir développer des projets un peu plus dynamiques.

M. LEBRUN : Je vous ai affiché, en demi-écran, la page Facebook des marchés de Viroflay.

Mme CARON : D'ici ce soir, il y a 33 followers de plus.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL

Pour	32 voix
Contre	0
Abstention	0

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés (Louis LE PIVAIN ne prenant pas part au vote)

DECIDE d'accorder une subvention aux associations mentionnées dans la liste jointe pour un montant de 18 945 €

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2019

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

5- SUBVENTION AUX ŒUVRES SOCIALES ET/OU D'ASSISTANCE – EXERCICE 2019

Mme BERTHOD : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je vous propose de participer au rayonnement des associations locales et œuvres charitables et/ou d'assistance. Pour une somme de 7 400 € de subvention, versée à diverses associations qui en ont fait la demande. Merci pour elles.

M. LEBRUN : Vous avez le détail sous les yeux. Sous vos yeux ébahis, j'ajouterai une petite chose, c'est que nous avons, un peu tardivement, mais à la demande de Monsieur LEBRETON, ces subventions ont été examinées mardi dernier, lors du CA du CCAS, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire du CCAS. On essayera autant que possible de le faire comme ça, voire un peu plus tôt avant le vote du budget, mais ça permettrait d'avoir un débat avec les administrateurs du CCAS.

Mme ÉGAL : En commission, nous avons demandé à ce que cette délibération soit scindée en autant que de demandes de subventions. Nous ne souhaitons pas voter de la même manière selon les associations indiquées.

M. LEBRUN : Monsieur FLORENCE, vous avez une autre idée ?

M. FLORENCE : Je vais compléter les propos de Madame ÉGAL, ça concerne la subvention à l'AGFV qui est maintenue en 2019, au même niveau qu'en 2018, à 850 €. Or, la publication en juin 2018 d'une fake news, (fausse nouvelle en Français), sur trois pages dans leur bulletin et les propos qui dénigraient la qualité de l'éducation dispensée aux jeunes enfants en maternelle et en élémentaire, puis le refus de cette association de remettre en cause ces informations, justifient que nous refusions cette subvention. En effet, les fonds publics ne peuvent pas être utilisés pour véhiculer de telles informations.

M. LEBRUN : Je comprends mieux, par contre, on ne va pas faire un vote séparé. La délibération est conçue telle quelle, on ne va pas faire un vote ligne à ligne. Je pense que c'est important de l'exprimer, vous l'avez exprimé et ce sera marqué dans le compte rendu et j'essayerai, ce n'est même pas que j'essayerai, je ne véhiculerai pas le fait que vous avez voté contre la délibération, pour l'ensemble des associations. Vous aurez voté contre pour une.

Parce que je pense que vous allez voter contre cette délibération, compte tenu de la présence de l'AGFV. Mais ça sera un vote global.

M. RAINGEARD : Monsieur le Maire, comme l'année dernière, je souhaitais être exclu de cette délibération pour des raisons de conflit d'intérêts.

M. LEBRUN : Très bien, donc, vous ne participerez pas au vote. Madame ÉGAL ?

Mme ÉGAL : En conséquence nous allons nous abstenir, nous ne voulons pas pénaliser les autres associations, et pour ma part, je ne prends pas part au vote, puisque je suis membre d'une association présente dans cette liste.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 29 voix
Contre 0
Abstention 2

A la majorité (Suzanne EGAL et Clément RAINGEARD ne prenant pas part au vote)

DECIDE d'accorder une subvention aux associations mentionnées dans la liste jointe pour un montant de 7 400 €

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2019,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 – DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT.

Mme HERMANN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez que la Ville de Viroflay est jumelée avec la Ville d'Hassloch et qu'Hassloch et Viroflay ont un accord de coopération tripartite, avec le cercle de Kolokani qui est situé dans la région de Koulikoro au Mali. Dans ce cadre, un groupe Mali existe au sein du comité de jumelage et ce groupe Mali a présenté un projet de construction d'un parc de vaccinations, de bétail à Kolokani. Ce projet peut faire l'objet d'une subvention qui sera accordée par le GIP : Yvelines Coopération Internationale et Développement qui participera, en gros, au financement du tiers du projet. Le montant qui pourra être accordé est un montant de 8 782 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce projet.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et la convention, sachant que la participation qui sera accordée par YCID sera, par la suite, reversée au groupe Mali, qui travaille sur ce projet.

M. LEBRUN : En fait, il vous a été rajouté, sur table, une petite feuille qui rajoute une ligne dans un tableau qui concerne la convention, c'est la page 15 de cette convention et il faut rajouter, dans les partenaires de l'organisation d'une conférence de sensibilisation de la population à la question du développement international, on a rajouté le Comité de jumelage, comme étant partenaire de l'opération, ça manquait.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 33 voix
Contre 0
Abstention 0
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE le dépôt d'une demande d'une convention de partenariat auprès de Yvelines Coopération Internationale et Développement dans le cadre de la réalisation d'un parc de vaccination du bétail à Kolokani.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7 – DOTATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : Je vous propose de vous présenter rapidement les quatre premières puisque c'est ce qui permet à nos écoles élémentaires et maternelles de fonctionner. La première qui fixe à 40 € par élève et 6,5 € pour les élèves des classes qui pratiquent une langue étrangère, c'est-à-dire toutes sauf le CP, leur subvention pour cette année. Donc, un montant global de 21 920 € pour les maternelles, 39 930 € pour les élémentaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 33 voix
Contre
Abstention
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer pour l'année scolaire 2018-2019 la dotation pour fournitures scolaires aux écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune à 40€ par élève et 6.50€ la subvention pour les langues étrangères lorsque l'enseignement est effectué dans l'école.

- Ecole maternelle Lamartine 7 400€
- Ecole maternelle Le Colombier 7 000€
- Ecole maternelle Le Coteau 7 520€
- Ecole élémentaire Corot 13 395€
- Ecole élémentaire Les Arcades 13 082€
- Ecole élémentaire L'Aulnette 13 453€

DIT que la somme totale correspondante sera imputée au Budget Primitif 2019, soit 61 850€.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8 – DOTATIONS AUX BIBLIOTHEQUES, CENTRES DOCUMENTAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : Une subvention, pour ces mêmes écoles, bibliothèques, centres de documentation.

1 € par enfant. Donc, un montant de 1 432 € au Budget Primitif.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 33 voix
Contre 0
Abstention 0
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'attribuer une dotation aux bibliothèques centres documentaires des écoles publiques pour l'année scolaire 2018-2019 d'un montant de 1 432€, répartie comme suit :

- Ecole maternelle Lamartine 185€
- Ecole maternelle Le Colombier 175€
- Ecole maternelle Le Coteau 188€
- Ecole élémentaire Corot 297€
- Ecole élémentaire Les Arcades 290€
- Ecole élémentaire L'Aulnette 297€

DIT que la somme totale correspondante sera imputée au Budget Primitif 2019, soit 1 432€.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 – SUBVENTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : Une subvention de 10 € par élève pour la coopérative des écoles.
Soit un montant de 14 320 € au Budget Primitif.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 33 voix
Contre 0
Abstention 0
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'attribuer une dotation aux coopératives des écoles publiques pour l'année scolaire 2018-2019 d'un montant de 14 320€, répartie comme suit :

- Ecole maternelle Lamartine 1 850€
- Ecole maternelle Le Colombier 1 750€
- Ecole maternelle Le Coteau 1 880€
- Ecole élémentaire Corot 2 970€
- Ecole élémentaire Les Arcades 2 900€
- Ecole élémentaire L'Aulnette 2 970€

DIT que la somme totale correspondante sera imputée au Budget Primitif 2019, soit 14 320€.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 – SUBVENTION « JOUETS DE NOËL » AUX ECOLES MATERNELLES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : Une subvention pour « Jouets de Noël » pour les trois écoles maternelles, à hauteur de 7, 5 € par enfant.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 33 voix
Contre 0
Abstention 0
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'attribuer une subvention « jouets de Noël » à chacune des écoles maternelles pour l'année scolaire 2018-2019, répartie comme suit :

- Ecole maternelle Lamartine 1 388€
- Ecole maternelle Le Colombier 1 313€
- Ecole maternelle Le Coteau 1 410€

DIT que la somme totale correspondante sera imputée au Budget Primitif 2019, soit 4 111€.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

11 – SUBVENTION « JOUETS DE NOËL » A L'ECOLE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE DE VIROFLAY, POUR LES CLASSES MATERNELLES – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : Uniquement, pour les enfants de maternelle de Saint-François, on verse 7,5 € pour les « Jouets de Noël »).

M. LEBRUN : On passe au vote pour la délibération n° 11, « Jouets de Noël » pour les enfants de l'école Saint-François.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 30 voix
Contre 0
Abstention 3

DECIDE d'attribuer une subvention « jouets de Noël » pour les enfants de maternelle à l'école Saint-François d'Assise pour l'année scolaire 2018-2019 soit 585€.

DIT que cette somme sera imputée au Budget Primitif 2019.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

12 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VIROFLAY AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES DANS UNE ECOLE PUBLIQUE HORS COMMUNE – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : Les deux suivantes, qui sont le miroir, la première, c'est la participation que verse la Commune de Viroflay pour les enfants viroflaysiens scolarisés dans une école publique hors commune et l'inverse.

Je sais que Madame ÉGAL a posé une question en commission, donc, très rapidement :

Pour les Viroflaysiens qui sont scolarisés à l'extérieur : Il y en a 24 à Versailles, c'est le chiffre le plus important. C'est lié aux enfants qui sont admis en CHAM (classes à horaires aménagés musicales) et très souvent, lorsqu'un enfant dans une fratrie est admis en CHAM, il y a une demande de dérogation pour les autres, parce que c'est beaucoup plus facile. D'où le chiffre important de 24 à Versailles, 2 à Chaville, 1 à Meudon, 2 à Vélizy. Et je rajouterai que nous avons également, mais qui ne sont pas dans cette délibération, 2 enfants : 1 à Sèvres et 1 à Bailly, mais c'est en hôpital de jour au château de Bailly, donc, ça, c'est une autre délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 33 voix

Contre 0

Abstention 0

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer à 670 € pour l'année 2018-2019 la participation de la commune de Viroflay aux frais de scolarité des élèves domiciliés à Viroflay et scolarisés par dérogation hors commune dans une école publique primaire ou maternelle.

Dans l'hypothèse où les collectivités se seraient entendues sur des montants différents, ceux-ci seront appliqués en recettes et en dépenses.

DIT qu'une provision de 20 000 € sera imputée au Budget Primitif 2019.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

APPROUVE la participation de la Commune de Viroflay aux frais de scolarité des élèves domiciliés à Viroflay et scolarisés dans une école publique hors commune

13 – PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES HORS COMMUNE ET SCOLARISES DANS UNE ECOLE PUBLIQUE DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : C'est la subvention que touche la Commune de Viroflay lorsqu'un enfant est domicilié hors commune et est scolarisé dans une école publique de Viroflay.

Nous en avons 8 de Versailles, 4 de Vélizy, 9 de Chaville, 2 de Meudon et nous avons trois autres enfants qui viennent de l'extérieur, mais pour lesquels les communes ne payent pas de frais d'écolages : Mareil-sur-Mauldre, Saint-Cyr et Fontenay, un enfant à chaque fois. En l'occurrence ces trois enfants, nous aurions pu les refuser, mais ce sont, soit des enfants du

personnel municipal et ça empêcherait ce personnel d'exercer sa fonction, soit des enfants d'enseignants. Mais les communes ne payent pas.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 33 voix
Contre 0
Abstention 0
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer à 670€ pour l'année 2018-2019 la participation des communes extérieures aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune et scolarisés par dérogation à Viroflay dans une école publique primaire ou maternelle.
Dans l'hypothèse où les collectivités se seraient entendues sur des montants différents, ceux-ci seront appliqués en recettes et en dépenses.

DIT qu'une provision de 20 000 € sera imputée au Budget Primitif 2019.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

14 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DE VIROFLAY FREQUENTANT DES CLASSES ELEMENTAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : Je vous propose de renouveler la participation que verse Viroflay pour les enfants viroflaysiens scolarisés à l'école Saint-François d'Assise, pour cette année, en élémentaire seulement qui s'élève à 615 € par enfants.
Donc, il y a 93 enfants viroflaysiens scolarisés en élémentaire à Saint François.
C'est un montant total de 57 195 €

Mme HARAN : Ce sont ces deux sommes-là uniquement pour la subvention à Saint-François ? Parce que quand on fait le total, ça ne fait pas 60 k€ comme il est marqué sur la feuille 107, feuille des subventions. Il y a 60 k€, alors que si vous comptez, ça ne fait que 57 780 €.

Mme BILLAUDEL : Il y a 57 195 € plus 585 € pour Noël. On a toujours une petite marge, je ne sais pas pourquoi on a arrondi. De toute façon, je vous rappelle que le budget, c'est une enveloppe maximum. On n'est pas très loin de la réalité.

Mme HARAN : Non, mais je pose la question, parce que ça ne correspond pas à ce qui est écrit sur la feuille, c'est tout. 57 k€, 60 k€, ce n'est pas pareil.

Mme BILLAUDEL : Il n'y a pas d'autres subventions.

Mme HARAN : Bon, si c'est normal...

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL

Pour 33 voix
Contre 0
Abstention 0
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer pour l'année scolaire 2018-2019 à 615 € la participation de la commune de Viroflay aux frais de fonctionnement pour chaque élève domicilié à Viroflay et scolarisé à l'école Saint-François d'Assise dans une classe élémentaire bénéficiant d'un contrat d'association.

DIT que la somme totale correspondante, soit 57 195€ sera imputée au Budget Primitif 2019.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LEBRUN : Je précise une chose, c'est que vous avez tous dû entendre le gouvernement dire que la scolarité allait être obligatoire à partir de trois ans, alors qu'avant, c'était six. Ça a une incidence directe sur les finances des communes, parce que les enfants lorsqu'on a une scolarité obligatoire, on supporte le coût des enfants scolarisés en primaire, donc à partir de 6 ans. D'où la délibération avec les 57 k€, que l'on vient de voter. À partir du moment où la scolarité devient obligatoire pour les maternelles, les enfants, en maternelle, dans les écoles privées sont aussi subventionnés par les communes.

Donc, ça fait, au niveau de la France, environ 100 M€. Pour les collectivités locales, ce sont 100 M€ à déboursier chaque année de plus que ce qu'elles déboursent actuellement. L'État, le gouvernement, en tout cas, a eu l'air de dire que cette somme serait compensée par l'État, donc prise sur le budget de l'État, c'est-à-dire dans nos poches, sur le budget de l'État et pas dans le budget des communes. Dont acte, comme on dit, en espérant que ce soit comme ça, chaque année.

15 – REMBOURSEMENT A LA COMMUNE D'ACCUEIL D'UN ELEVE SCOLARISE EN CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS) – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : Remboursement à la commune d'accueil d'un élève scolarisé en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) pour l'année scolaire 2018/2019. Ça, c'est une provision, nous n'en avons pas forcément besoin, mais il est arrivé que nous ayons des demandes et ça permet d'y répondre. C'est un plafond.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 33 voix
Contre 0
Abstention 0
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE pour l'année scolaire 2018-2019 de rembourser à la commune d'accueil qui en fait la demande la différence entre le tarif appliqué par convention à la famille et celui normalement en vigueur pour les élèves des communes extérieures.

DIT qu'une provision de 830€ sera imputée au Budget Primitif 2019.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

16 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES EN MATERNELLE OU EN ELEMENTAIRE DANS UN ETABLISSEMENT SPECIALISE (HOSPITALIER OU NON) – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme BILLAUDEL : Participation aux frais de scolarité des élèves domiciliés à Viroflay et scolarisés en maternelle ou en élémentaire, hors-commune, dans un établissement spécialisé (hospitalier ou non) et je vous propose de verser 165 € par enfant.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
Pour 33 voix
Contre 0
Abstention 0
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE la participation de la commune aux frais d'écolage d'élèves domiciliés à Viroflay et scolarisés hors commune, en maternelle ou en élémentaire, dans un établissement spécialisé (hospitalier ou non).

AUTORISE une contribution s'élevant à 165€ par élève pour l'année scolaire 2018-2019.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

17 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DESTINEE A L'ECOLE COROT : FINANCEMENT DU TRANSPORT EN CAR DE LA CLASSE DE CM2B JUSQU'A L'ASSEMBLEE NATIONALE.

Mme BILLAUDEL : La Classe de CM2 de Madame BLANC, à l'école Corot a été sélectionnée pour participer à un concours qui est organisé dans le cadre du parlement des enfants, le 23ème parlement des enfants et qui, pour l'année 2019 a pour thème : « Le bon usage du numérique ». Donc, les classes retenues doivent rédiger une proposition de loi, sur le thème choisi. Notre Député, Monsieur Jean-Noël BARROT, a proposé à Madame BLANC d'inviter sa classe à visiter l'Assemblée nationale, le 14 mars prochain, mais malheureusement Monsieur BARROT n'a pas les moyens de payer le car. Et comme ça n'a pas été prévu dans le budget de l'école, je vous propose d'accorder dans la limite de 500 € une subvention exceptionnelle à l'école Corot afin de financer le transport en car des enfants à l'Assemblée nationale. Je précise que s'ils y vont en car, c'est que dans le cadre de Vigipirate, nous n'avons pas le droit d'utiliser les transports en commun. Parce que, bien évidemment, si nous avions cette possibilité, ça aurait été beaucoup plus facile.

M. LEBRUN : Il y aurait eu encore la réserve parlementaire, on aurait pu se faire rembourser. Mais ça n'existe plus, donc, c'est la Ville qui supporte, mais j'allais dire ça me paraît important, compte tenu de ce que l'on voit actuellement, sur les questions de citoyenneté, de démocratie, ça me paraît important que nos enfants puissent être formés le plus tôt possible à la question de la citoyenneté et de la démocratie, notamment à la démocratie représentative.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 33voix

Contre 0

Abstention 0

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 500€ à l'école élémentaire Camille Corot pour financer le transport des élèves le 14 mars 2019 à l'Assemblée Nationale,

DECIDE que cette somme sera imputée au Budget Primitif 2019.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**18 – PROCEDURE DE REMISE EN CONCURRENCE – PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE – VILLE ET CCAS.**

M. LEBRUN : La toute dernière délibération concerne le personnel et c'est simplement le fait que le personnel bénéficie à Viroflay depuis quelques années de la possibilité de cotiser et de bénéficier de prestations de prévoyance ou de mutuelle santé, par le biais de contrats faits avec le CIG. Le CIG a résilié une des conventions au 31 décembre 2018, pour la passer avec un autre opérateur sur les contrats de prévoyance. Donc il vous est proposé simplement de basculer sur le nouvel opérateur qui s'appelle VYV, pour la partie prévoyance pour les salariés et les agents de Viroflay.

Ils ne sont pas très nombreux à prendre cette garantie prévoyance, ce qui est dommage, parce que la prévoyance couvre les pertes de salaire qui peuvent être liées à un certain nombre d'événements de la vie. Donc, on en a fait la promotion, mais ils ne sont pas très nombreux à la prendre. Néanmoins, c'est une faculté qui leur est donnée.

M. RAINGEARD : S'ils ne la prennent pas, c'est qu'ils en ont une avec leur conjoint, sinon, ils sont obligés de la prendre.

Mme PILICHIEWICZ : C'est sûr.

M. LEBRUN : C'est possible. C'est relativement récent, mais absolument. Merci de cette précision Monsieur RAINGEARD.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 33 voix

Contre 0

Abstention 0

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG. Le niveau de participation est fixé à 1,00 € par agent et par mois.

PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 000 € pour l'adhésion à l'une des deux conventions et à 1 500 € pour l'adhésion aux deux conventions, pour une collectivité de 350 à 999 agents.

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.